

TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

SOCIALISTE

UNIFIÉ

PRIX : 60 centimes

N° 197. — 30 MAI 1964

LE GOUVERNEMENT PRECHE

"la grande pénitence"
aux travailleurs...



(Photo Agip.)

...qui s'interrogent avec anxiété sur la
sécurité de leurs emplois.

LES LICENCIEMENTS continuent

Nantes - St-Nazaire - St-Etienne - Decazeville - Snecma-Paris

LA FOIRE DE PARIS

Kermesse

et Affaires (Pages 6 et 7)

LES INSTITUTIONS DE LA

IV^e RÉPUBLIQUE

par Pierre STIBBE (page 3)

● L'école et la nation par Robert Verdier (p. 5)

Parlez-vous français ?

Cher camarade,
J'ai été content de voir que T.S. consacrait une demi-page pour la critique du livre d'Etienne « Parlez-vous français ? » car je pense que la question du langage et donc de la culture, loin d'être futile, ne peut être négligée par des socialistes.

Tout comme le camarade auteur de l'article, je ne souhaite guère que le régime gaulliste se mette à régenter le français comme il régente les Français.

Mais j'aurais souhaité que la critique ne se limite pas à des considérations assez superficielles sur le « dancing » et l'« auto-stop ». J'aurais aimé qu'on montre le côté positif de l'anti-américanisme d'Etienne. Car il est remarquable que l'envahissement de notre langue par le français se fait sentir dans les deux domaines où l'offensive « culturelle » (sic) du capitalisme est la plus vigoureuse et la plus insidieuse : dans celui de la publicité et dans celui de l'information.

La lutte contre le sabir atlantique c'est donc aussi la lutte contre une publicité sans vergogne qui, pour un profit accru, camoufle sa camelote sous ces étiquettes prestigieuses écrites en français ; c'est donc le combat contre une forme d'information mensongère qui escamote la vérité sous un galimatias endormeur ; en un mot c'est une forme de la bataille contre le mercantilisme américain — et ses émules français — qui n'asservit pas seulement les corps mais dégrade peu à peu les esprits.

Dans cette optique, il me paraît du devoir des socialistes de résister, dans toute la mesure de leurs moyens contre une dégradation de la langue qui n'est qu'un aspect de la tentative d'abrutissement de la pensée par le capitalisme. En même temps que cette vitrine tape-à-l'œil de l'Occident, qui cache tant de misères, la société que nous voulons rejetera le français au dépotoir.

André Ponchet.

Le racisme

Je remercie notre camarade Lipa de sa lettre courtoise. Je suis obligé de lui faire remarquer que mon article ne faisait pas un examen du racisme (j'en parlerai bientôt sans mettre en cause Israël), mais de l'intolérance de toutes les religions qui sont d'Etat. J'ai bien de la sympathie pour Israël, ceci dit notre ami écrit : « Quand à l'histoire du juif converti, notre camarade voudra peut-être bien admettre les formalités requises pour sa naturalisation, étant donné que l'intéressé ne pouvait plus bénéficier de la « loi du retour » étant donné sa conversion.

Tout le problème est là, je trouve inadmissible que ce juif ne puisse bénéficier de la « loi de retour » à cause de sa conversion. Par ailleurs un voyage en Israël me permettrait de faire état de bien d'autres faits que je n'ai pas cités, pour rester objectif et pour « viser juste, et bien ».

P. O.

Le courrier de la semaine dernière traitant de la conférence de presse de Adjobel, nous avait été envoyé par le Dr Pierre Couchet, chirurgien-dentiste à Montauban. Nous nous excusons de l'omission involontaire de cette référence.

LE BILLET DE JEAN BINOT

UN PEU COURTE

...et modeste à l'excès, la définition du gaullisme que nous a donnée l'excellent spécialiste Frey.

« Le gaullisme est un idéal », bien sûr, bien sûr, mais voilà qui demande à être quelque peu explicite, habillé, illustré.

Par exemple : c'est un idéal à base de mépris de fer, et qui ennoblit tout : les bonnes affaires d'export-import, les faillites gênantes et les messages-bidon diffusés depuis Alger pour faciliter l'amorçage du « processus » — comme disait qui vous savez il y a tout juste six ans.

Ou encore : c'est une république sauce Rothschild préparée par Debré et servie par Pompidou.

Directeur-Gérant de la publication : Roger CERAT

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.
52-61, rue La Fayette
Paris (9^e)

MISSION D'ETUDE DE LA PAIX MONDIALE HIROSHIMA - NAGASAKI

Une délégation japonaise fait actuellement le tour du globe et est attendue à Paris le mois prochain. Elle compte y séjourner du 11 au 17 juin 1964 et y prendre divers contacts. Elle est composée d'une trentaine de délégués, hommes et femmes habitants des deux cités martyres et qui se proposent de renforcer les liens d'amitié entre les peuples pour consolider la paix, l'entente mondiale et pour écarter le spectre de la guerre atomique. Un comité local se constitue pour accueillir les membres de cette mission auxquels nous voudrions pouvoir donner un témoignage de l'hospitalité française. Nous avons à faire face au problème difficile d'héberger à Paris une trentaine de personnes pendant une semaine. Nous adressons un urgent et pressant appel à tous ceux qui peuvent nous aider en les priant de nous adresser leur contribution au chèque postal indiqué ci-dessous. Les dons les plus modestes seront bien-venus. Si les fonds recueillis le permettent, nous logerons les délégués à l'hôtel où ils peuvent rester ensemble en contact avec leurs inter-prètes. La plupart d'entre eux ne parlent pas français et ont une connaissance variable de l'anglais.

Mais nous serons particulièrement reconnaissants à ceux qui pourront mettre une chambre à la disposition d'un délégué et lui permettre ainsi de prendre des contacts personnels. Nous les prions de bien vouloir en informer Mme Blamoutier.

D'avance, nous remercions tous ceux qui nous aideront.

Irène de LIPKOWSKI
Claude BOURDET
Alfred KASTLER
Henri LAUGIER

Mme F. Blamoutier. C.C.P. Paris 4925.18. Préciser sur le talon du mandat : « Hiroshima ».

Mme F. Blamoutier, 16, rue de Vintimille, Paris (9^e). PIG. 68-27 (le matin avant 9 heures et le soir).

Solidarité avec les grévistes des Asturies

Une nouvelle fois, 50.000 travailleurs des Asturies sont en grève, pour leurs salaires, pour la liberté syndicale.

Vingt-cinq ans de dictature fasciste n'ont pu venir à bout de la résistance du peuple espagnol. Les luttes de ces dernières années, menées à la fois par les travailleurs, les intellectuels, les étudiants, ont contraint le régime à reculer, à faire droit aux exigences des forces vives du peuple espagnol.

Aujourd'hui, après plus d'un mois de grève, Franco est contraint d'augmenter de 40 p. cent les salaires des mineurs... qui ne sont pas en grève. Il espère ainsi diviser les travailleurs et faire oublier la liberté syndicale. Il se trompe.

Mais pour tenir, métallurgistes et mineurs des Asturies comme leurs familles ont besoin de la solidarité active des autres travailleurs. Les militants du P.S.U., les lecteurs de Tribune Socialiste, les sympathisants se doivent de faire aujourd'hui un effort au moins aussi important que celui qu'ils ont fait voici plus d'un an pour les mineurs français.

TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIE

Directeur politique : HARRIS PUISAIS

Rédacteur en chef : ERIC BERGAIRE

Administration : 54, bd Garibaldi Paris (XV^e) Tél. : SUF 19-20
Rédaction : 81, r. Mademoiselle Paris (XV^e) Tél. : FON 22-60

Publicité : Geneviève Mesgulche 6, Avenue du Maine Paris-14^e. Tél. : LIT 19-39.
Pub. Littéraire: 71, r. des St-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65
3 mois 7,5 F
6 mois 15 F
1 an 28 F
Soutien 50 F
Changement d'adresse : 0,50 F.

La vie du Parti

La commission nationale de solidarité du P.S.U. est certaine que chacun aura à cœur de participer à une action qui reste essentielle.

Adresser les versements à :
Louis Houdeville
47, rue Hoche,
Montreuil-sous-Bois (Seine)
C.C.P. Paris 15-536-77

ATTENTION

LECTEURS DE « T.S. »
DIFFUSEURS - SECTIONS
FEDERATIONS DU PARTI

Prenez vos dispositions pour commander

TRIBUNE SOCIALISTE

2 NUMEROS EXCEPTIONNELS

N° 199 du 13 Juin 1964

sur les
ELECTIONS MUNICIPALES

et le 20 Juin 1964

Le 200° NUMERO du Journal du P. S. U.

S'adresser dès maintenant :

ADMINISTRATION de « T.S. »
54, BOULEVARD GARIBALDI
Tél. SUF 19-20 - PARIS - 15^e

L'élection législative de Longwy

L'élection législative partielle de Longwy a été marquée par rapport aux dernières élections de novembre 1962 par un accroissement du pourcentage des abstentionnistes (36,54 p. cent contre 27,14 p. cent). La lutte politique n'a que fort peu passionné les électeurs, et les réunions ont été peu suivies. Pour faire échec au candidat U.N.R., les électeurs ont dès le 1^{er} tour porté en tête le candidat communiste qui, face à la division des partis de droite, représentait une meilleure chance de victoire pour la gauche. De plus sa candidature était soutenue par des municipalités communistes fort agissantes. Les électeurs ont donc voté « utile » dès le 1^{er} tour, et les partis de gauche et du centre ont été les premières victimes de cet état de chose.

Les résultats ont été les suivants :
P.C. 13.171 voix
U.N.R. 8.338 voix
M.R.P. 2.304 voix
S.F.I.O. 2.120 voix
U.N.R. dissident 1.595 voix
P.S.U. 647 voix

La perte des voix U.N.R. est telle que le second tour devrait permettre au candidat du P.C. d'être élu. Nous souhaitons que les forces de gauche puissent faire échec au candidat gouvernemental et compenser l'augmentation des voix de droite plus sûrement atteintes par le grand nombre d'abstentions.

C'est pourquoi le P.S.U. a décidé de se désister au second tour pour le candidat communiste.

Nécrologie

Nous avons appris avec beaucoup de peine la mort de notre excellente camarade Fernande Everard, militante de solide roche, venue au socialisme dès son enfance, au côté de son père, Bernheim, qui fut fusillé par les nazis.

Nous adressons notre affectueuse sympathie à tous les siens et en particulier à son mari, Lucien Everard, à sa sœur, Marthe Louis-Lévy, à son neveu, Raymond Bernheim, tous membres du parti depuis sa fondation.

Michel Chatton, ancien secrétaire de la section E.S.U.-J.S.U. de Nice, est mort, à Nice, le 20 mai dernier. Frappé en pleine jeunesse par un mal incurable, il aura lutté jusqu'à la limite de ses forces pour le socialisme et l'émancipation des peuples coloniaux.

Tous nos camarades garderont de lui l'image d'un militant d'autant plus exemplaire qu'il ne cherchait pas à l'être ; et c'est honorer sa mémoire que de trouver dans le courage et l'abnégation dont il a fait preuve, notamment dans l'opposition à la guerre d'Algérie, des raisons de croire en une jeunesse trop souvent calomniée ou méprisée.

E. D.

SENS

La section de Sens organisera le mercredi 3 juin à 21 heures, salle de la Justice de Paix (mairie), une grande réunion publique au cours de laquelle notre camarade Daniel Mayer prendra la parole.

M.C.A.A.-Alpes-Maritimes

Le M.C.A.A. organise une rencontre franco-italienne le dimanche 7 juin 1964, à Menton, Salle des Conférences, rue de la République, à 16 h 30. Débat :

LES DEVELOPPEMENTS ACTUELS DE LA MENACE ATOMIQUE sous la présidence d'honneur de Jean Rostand

Commission nationale de solidarité

La Commission nationale de Solidarité du P.S.U. vient d'éditer deux cartes-chansons avec la musique et le texte de « L'Internationale » et de « La Commune n'est pas morte ». Ces cartes sont vendues au prix de 1 F.

Les camarades qui désireraient se les procurer (par quantité de 50 au minimum) ou en prendre en dépôt pour les vendre sont priés de s'adresser :

Pour la région parisienne à :
Jacqueline Mazon, 140, avenue de Suffren, Paris (15^e). C.C.P. Paris 4 396 08.

Et pour la province à :
Andrée Pierre-Vienot, mairie de Rocroi (Ardennes). C.C.P. Châlons-sur-Marne 1028 88.

«En France, certains groupes d'immigrés sont l'objet d'une ségrégation de fait» estiment les congressistes à la 15^e Journée du M.R.A.P.

Dimanche dernier se sont déroulés à l'U.N.E.S.C.O. les travaux de la 15^e Journée nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix.

Les nombreux participants appartenant à une grande diversité de milieux sociaux et politiques ont examiné la situation en France à la lumière de la déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale — adoptée le 20 novembre 1963 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ils ont demandé que les deux propositions de lois contre les provocations à la haine raciste et les discriminations raciales (élaborées par le M.R.A.P.) et déposées au Parlement l'an dernier par des députés, représentant les principaux groupes, soient rapidement adoptées.

Des délégués d'organisations juives, africaines, antillaises, algériennes gitanes et de syndicats (C.G.T., C.F.T.C., Fédération de l'Education nationale, U.N.E.F.) ont apporté leur appui à l'action antiraciste par leur présence, leurs interventions, leurs messages. Un porte-parole de la L.I.C.A. a apporté au M.R.A.P. les salutations de son organisation.

M. Rakoto Ratsima Manga, ambassadeur de la République malgache, et les représentants de plusieurs ambassades étaient présents.

La résolution adoptée souligne « que le problème du racisme demeure, en France, une réalité préoccupante ; elle s'élève contre les excitations à la haine et au mépris qui visent fréquemment les juifs, les Noirs, les Algériens ou les gitans, et contre la ségrégation de fait qui frappe certains travailleurs immigrés.

Outre les mesures législatives, cette résolution formule un certain nombre de suggestions pour combattre le racisme. Elle demande en particulier que « les autorités compétentes, dans la perspective d'une réforme de l'enseignement, révisent certains programmes et manuels scolaires pour mieux les adapter aux exigences de l'éducation antiraciste », et « que les pouvoirs publics mettent régulièrement au service de la lutte contre les préjugés raciaux les moyens d'information dont ils disposent, radio et télévision notamment, en organisant à cet effet des émissions appropriées avec le concours des porte-parole de l'opinion antiraciste.

Elle fait appel enfin à l'opinion publique et aux groupements culturels et démocratiques de toutes sortes « pour que les excitations à la haine soient contrecarrées dans la France entière par une entreprise systématique de démystification et d'amitié. »

LA RECHERCHE D'UNE UNITÉ D'ACTION

La troisième session des « colloques socialistes » s'est réunie les 23 et 24 mai. Nous publions des extraits des interventions de nos camarades Stibbe et Martinet (sur le rapport de A. Savary concernant les institutions gaullistes), Verdier, rapporteur sur la question de l'enseignement, et Néry sur le rapport de Hovnanian (libertés locales et municipales). Sur l'attitude vis-à-vis des institutions gaullistes, un désaccord certain est apparu entre les positions de nos camarades et celles du rapporteur. Le prochain colloque doit tirer les leçons de cette série de confrontations en envisageant les conditions de l'unité socialiste et ouvrière. Telle est la situation après plusieurs mois de travaux qui ont fait apparaître tantôt un accord assez large entre représentants des organisations présentes, tantôt des différences, ou des désaccords, qui ont montré l'utilité de ces colloques, et en même temps la nécessité de donner désor-

mais à la discussion une portée plus vaste et plus directe.

Il est inévitable que sur de nombreux problèmes (planification, Europe, Constitution de 1958, etc.) les positions des organisations syndicales et politiques ne soient pas toujours les mêmes. La confrontation avait justement pour raison d'être de faire apparaître les points sensibles, et d'examiner comment leur discussion pouvait faciliter la recherche d'une unité d'action s'étendant non seulement aux militants qui étaient présents aux colloques, mais aux absents, notamment la F.E.N. et le parti communiste.

L'élaboration d'un programme socialiste ne peut se faire aujourd'hui en dehors de la recherche des voies de l'unité. L'intérêt des « colloques socialistes », c'est d'avoir permis de poser ces problèmes avec une assez grande clarté. Les membres du P.S.U., pour leur part, ont précisé nos idées sans prétendre que les différences d'opinion empêchaient d'enga-

ger de larges discussions sur les conditions actuelles de l'unité. Bien au contraire.

Mais pour qu'une discussion fructueuse se poursuive il faut écarter désormais toute idée « d'opération partielle ». L'élection à la présidence de la République, les élections municipales d'action contre la politique militaire et sociale du gaullisme, posent chacun à leur manière des problèmes d'unité. Mais ils ne peuvent prendre tout leur sens que dans le cadre d'une confrontation générale sur les conditions de l'unité, et son programme possible.

Les colloques socialistes auront rempli leur rôle s'ils facilitent la discussion générale maintenant urgente. S'ils sont la préface d'une entente de lutte durable, ils auront eu une importance non négligeable. Mais désormais, c'est au niveau des organisations responsables que les contacts doivent être repris et élargis.

P. Naville.

Le colloque socialiste des 22 et 23 mai 1964

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU P. S. U.

SUR LES INSTITUTIONS NATIONALES

rapport présenté par Alain Savary

Pierre STIBBE : « la lutte est contre le pouvoir personnel »

Si les échecs de la gauche ont été dus pour une large part aux mœurs politiques, aux défaillances des hommes et surtout aux structures sociales et à l'incapacité de la gauche au pouvoir à entamer véritablement leur destruction, les vices des institutions n'y ont pas été totalement étrangers et cela a été souvent une erreur grave que de trop mépriser le problème des institutions en se fiant uniquement au jeu des forces en présence sans se rappeler que les règles du jeu n'étaient pas indifférentes.

Les Constitutions ne sont évidemment que les cadres de la vie politique, des instruments que les majorités peuvent utiliser, mais il importe que ces instruments ne soient pas de mauvais instruments qu'ils ne puissent pas constituer un frein à l'action réformatrice voulue par le pays ou que leur fonctionnement defectueux ne conduise pas aux aventures.

Je ne prendrai que deux exemples du rôle pernicieux que de mauvaises institutions ont joué dans le passé :

Sous la III^e République, si le Sénat n'avait pas eu la faculté de renverser le gouvernement, l'expérience du Cartel d'abord, celle du Front populaire ensuite auraient pu se prolonger beaucoup plus longtemps.

Si, en 1936, le gouvernement Léon Blum, fort de l'appui massif du pays, avait, à chaud, au lendemain de la victoire électorale, supprimé le Sénat, les chances de succès durables du Front populaire eussent été bien plus considérables, et si Léon Blum n'avait pas trouvé en face de lui, à l'Élysée, un Président de la République réactionnaire élu en 1932, sa politique espagnole eût peut-être été différente.

Et sous la IV^e République, si Mendès-France, en butte aux attaques de membres de son propre parti à l'Assemblée nationale, avait eu le droit de dissoudre celle-ci, sans doute, après de nouvelles élections, eût-il disposé d'une majorité solide et la décolonisation en eût été hâtée.

Nous devons d'autant plus profiter de ces leçons de l'histoire que nous sommes maintenant engagés dans une lutte contre un régime de pouvoir personnel et pas seulement contre la personne et la politique de Charles de Gaulle. La Constitution de 1958 a été faite par de Gaulle et pour de Gaulle et il est assez dérisoire de lui reprocher je ne sais quel détournement de pouvoir car, dès octobre 1958, elle lui conférait tous les pouvoirs en créant un déséquilibre permanent entre le chef de l'État élu par un large collège, ayant un mandat plus long que l'Assemblée, pouvant en ap-

peler au peuple par la voie du référendum, ayant le droit de révoquer le chef du gouvernement et de dissoudre l'Assemblée, et un Parlement dépourvu, en fait, de toute initiative et n'ayant pas le moyen de mettre fin au mandat présidentiel.

Tant qu'il sera au pouvoir, de Gaulle n'acceptera pas la moindre modification portant atteinte à ses pouvoirs. Ne rappelait-il pas, dans sa conférence de presse de janvier dernier, que « l'autorité de l'État est conférée tout entière au Président par le peuple, qu'il n'en existe aucune autre ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire qui ne soit conférée et maintenue par lui » ?

Les réformes de détail touchant à ces pouvoirs ne peuvent donc pas aboutir tant qu'il sera là.

Mais, après son départ, il est évident que la prolongation du régime actuel conduirait à la tyrannie ou à l'anarchie. Devons-nous alors nous borner à proposer comme alternative au régime actuel pour le jour où il s'effondrera un simple replâtrage de la Constitution actuelle ?

Je ne le pense pas pour deux raisons : une raison de fond et une raison de tactique ou plutôt de stratégie.

La raison de fond, c'est que si la gauche revient au pouvoir après de Gaulle il faut, cette fois-ci, que ce soit non pas pour continuer la politique du pouvoir actuel avec quelques variantes secondaires, mais pour amorcer, dans la démocratie, le processus de transition qui aboutira au socialisme.

Mais pour réaliser simplement une planification démocratique et entreprendre certaines réformes de structure le régime actuel même remanie s'avèrera inadéquat.

La seconde raison pour laquelle nous ne pouvons pas nous contenter de proposer un simple replâtrage de la V^e République, est que si nous voulons donner un sens positif à notre lutte contre le gaullisme et réveiller le sentiment démocratique dans ce pays, il faut précisément que la gauche cesse enfin d'être purement négative et réponde dès maintenant d'une manière simple et claire à la question fondamentale que tout le monde se pose dès aujourd'hui : « Quoi après le gaullisme ? »

A mon avis, trois réponses sont à écarter :

1° — Le maintien du régime actuel qui entre les mains d'un aventurier ou d'un médiocre conduirait soit à la tyrannie, soit à l'anarchie. Le gaullisme sans de Gaulle risque d'être pire que le gaullisme avec de Gaulle.

2° — Le retour à la toute-puissance d'une Assemblée élue pour une longue période et dépourvue de majorité réelle : c'étaient les renversements de majorité, les majorités de rechange qui permettaient qu'une Assemblée élue à gauche finisse à droite qui démoralisaient le plus l'opinion démocratique.

3° — Le régime présidentiel : élire un chef d'État non responsable devant l'Assemblée et jouissant du droit de dissolution, c'est lui conférer des pouvoirs susceptibles de dégénérer en dictature ; lui refuser le droit de dissolution, c'est aboutir à une solution sans issue légale en cas de conflit entre le Président et l'Assemblée. Il faut donc en venir au gouvernement de législature symbolisée par la formule : une législature, un gouvernement, un plan, mais en tenant compte de quelques données inhérentes à la situation française actuelle ; je crois, en effet, comme Savary, qu'il n'est pas actuellement et qu'il ne sera pas, à la fin du gaullisme, possible de revenir sur l'élection du Président de la République au suffrage universel à laquelle l'opinion publique sera encore plus attachée après la prochaine élection présidentielle. Il faut tenir compte aussi de la nécessité de coalitions durables de partis en raison de leur trop grand nombre et, surtout si nous voulons réellement une planification démocratique, nous devons, grâce à la disponibilité de l'opinion en matière constitutionnelle qui existera pendant quelque temps à la fin du gaullisme, organiser la participation effective des travailleurs à la préparation, au vote et au contrôle de l'application du plan.

Certes, nous serions ridicules si nous émettions la prétention d'élaborer dès maintenant, dans le détail, la Constitution de la VI^e République. Car nous ne savons pas encore quand, dans quelle conjoncture et sous quelle forme le gaullisme disparaîtra, mais je crois qu'on peut, d'ores et déjà, dégager sur le plan des institutions, quatre grands principes qui doivent servir de point de départ à l'élaboration d'une alternative du régime actuel.

1° — Une synthèse entre le système du président élu au suffrage universel et celui du gouvernement de législature. Elle implique une concordance effective entre la durée du mandat du président et celle de l'Assemblée ; cette concordance doit jouer notamment en cas de dissolution. Le renversement du gouvernement doit impliquer obligatoirement la dissolu-

tion de l'Assemblée et la démission du président.

A chaque législature doit correspondre, avec un décalage d'un an nécessaire pour son adoption, l'application d'un plan.

Aussi, en cas de dissolution, le nouveau président et la nouvelle Assemblée doivent-ils voir leurs mandats limités à la période d'expiration normale de la législature, car il n'est ni possible ni souhaitable de refaire un plan en cours d'exécution.

2° — La préparation démocratique du plan par des hommes compétents représentant les travailleurs et le contrôle de l'application du plan par une Assemblée qualifiée.

A cette fin, nous préconisons le remplacement du Sénat, assemblée de notables, nuisible si elle est dotée de pouvoirs et inutile si elle est dépourvue, par une « Chambre de producteurs ». Celle-ci doit être élue et non nommée. Chaque grande catégorie socio-professionnelle : ouvriers d'usine, ouvriers agricoles, employés, cadres, fonctionnaires, exploitants agricoles, travailleurs indépendants, employeurs, doit y être représentée proportionnellement à son effectif dans la nation, ce qui assurera une représentation effective de toutes les catégories, mais avec prépondérance des travailleurs salariés.

Cette Chambre de producteur devra préparer le plan dans l'année qui précède les élections législatives et pourra proposer des options claires et simples que les partis soumettront aux électeurs. Elle devra ensuite, conjointement avec l'Assemblée politique, adopter définitivement le plan et être obligatoirement consultée sur tous les projets d'ordre économique et social.

3° — La démocratisation de la vie régionale par l'existence à l'échelle régionale d'assemblées élues sur une base politique et aussi de chambres régionales de producteurs élus sur le modèle de la Chambre nationale des producteurs.

4° — La participation directe des producteurs et des usagers à la gestion démocratique de certains grands services publics de l'Information, de l'Habitat, de l'Éducation nationale et aussi, pourquoi ne pas considérer malgré ses particularités, la Justice comme l'un de ces grands services publics.

Ces offices devraient être soustraits à l'emprise gouvernementale et les représentants directs des usagers qui, dans certains cas, Information, Justice, sont la totalité des citoyens, devraient être associées aux représentants des professions concernées par ces services publics.

Gilles MARTINET : "une illusion : celle qui consiste à envisager une transition graduelle et paisible vers la démocratie par le biais d'une petite réforme de la constitution."

J'AI pendant longtemps combattu une certaine illusion qui pouvait exister dans une partie de la gauche à propos de la chute du gaullisme. Je n'ai jamais cru à ce que j'appellerai « l'hypothèse Sedan », c'est-à-dire à l'hypothèse d'un effondrement brutal du régime, suivi d'une pleine restauration de la démocratie. Mais je dois mettre en garde aujourd'hui contre une autre illusion : celle qui consiste à envisager une transition graduelle et paisible, accomplie par le biais d'une petite réforme de la Constitution de 1958.

Cette vision des choses n'est pas plus réaliste que la précédente. C'est une vision statique qui « photographie » la situation telle qu'elle existe au printemps 1964 et qui ne tient aucun compte de la dynamique des forces qui jouera au moment de la disparition de de Gaulle.

Aucun d'entre nous ne peut, bien entendu, prévoir les épisodes qui se dérouleront à ce moment-là. Il n'y a aucune difficulté à prédire que tous les déséquilibres que de Gaulle parvient à masquer se manifesteront avec plus ou moins de brutalité. Les rapports de forces au sein de ce que Savary appelait la « classe politique » n'ont pas fondamentalement changé. Mais le pays, lui, a changé. Il y aura donc à nouveau des alliances, des coalitions, des dosages, mais il y aura aussi la tentation de faire jouer, sur une nation chloroformée et consentante, les mécanismes d'un système

qui, comme le rappelait Pierre Stibbe, est fondé sur le pouvoir personnel.

Pour nous préparer à affronter une telle situation, il ne suffit pas d'établir des recettes constitutionnelles, il faut apporter une réponse globale à l'ensemble des problèmes que soulève le développement de la démocratie dans la société française d'aujourd'hui. Car nous nous tromperions singulièrement si nous imaginions que la défaite de la démocratie parlementaire en 1958 est due uniquement à la guerre d'Algérie. La vérité est que cette forme de démocratie répondait de plus en plus mal aux changements intervenus au cours du dernier quart de siècle. Si l'on veut définir des institutions nouvelles, il faut donc commencer par analyser ces changements.

1) Il y a d'abord une évolution qui est propre à la plupart des pays industriels de l'Europe. Elle est marquée notamment par l'essor de la planification et l'apparition de nouveaux centres de décision. Lors de notre premier colloque, quelqu'un a dit que pour contrôler l'ensemble de ces nouvelles activités étatiques et para-étatiques, il faudrait que les parlementaires disposent de secrétariats nombreux, d'ateliers mécanographiques, de machines électroniques, etc., mais je crois, pour ma part, que même cela ne supprimerait pas la nécessité d'un contrôle plus direct, la nécessité d'une gestion démocratique.

Il faut contrôler les centres de décision ; il faut aussi et surtout établir une planification démocratique. Pour les socialistes, c'est un point fondamental car c'est là que la perspective de la nouvelle démocratie se lie le plus étroitement à celle de l'instauration du socialisme. Il n'est pas vrai qu'on puisse réaliser une planification complète de l'économie nationale sans que soient nationalisés tous les pôles de domination. Mais cette nationalisation conduit à un socialisme autoritaire, à un socialisme d'Etat tel que l'ont connu les pays communistes si elle ne s'accompagne pas d'un processus de démocratisation, du développement de l'auto-gestion. C'est pourquoi il me paraît impossible de débattre de la future Constitution sans faire entrer dans le domaine constitutionnel les problèmes de la détermination des objectifs du plan et du contrôle de son exécution.

On nous dit qu'il y a une objection des syndicats à l'égard de leur engagement dans la planification démocratique. Mais ce n'est pas là un argument sérieux car les problèmes de la planification démocratique ne se réduisent pas à celui des formes de la participation des syndicats (lesquels doivent rester indépendants de l'Etat, non seulement en régime capitaliste, mais aussi en régime socialiste).

2) Il y a ensuite le phénomène de la décentralisation et de la régional-

isation. Il est clair qu'en face des énormes concentrations qui caractérisent l'évolution économique, l'organisation régionale constitue un contre-poids indispensable. Mais cette organisation modifiera nécessairement les rapports traditionnels entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux. La représentation des intérêts provinciaux ne passera plus obligatoirement par les députés et les sénateurs élus sur la base des circonscriptions et des départements.

3) La question est d'autant plus importante à soulever que le développement des techniques modernes et en particulier des moyens d'information de masse (radio et télévision) rendent beaucoup plus faciles que dans le passé les grands débats de caractère national. J'ai entendu dans ce colloque un certain nombre d'orateurs déclarer qu'il faut se résigner à l'élection du président de la République au suffrage universel car le pays ne comprendrait pas que l'on revienne sur cette disposition. Mais je m'étonne qu'ils ne tirent pas toute la leçon de cette constatation. La vérité est que le pays est en mesure et souhaite de trancher les grandes questions sur le plan national et non plus en passant par le canal des influences locales et départementales. Tout le problème est de savoir si cette intervention de l'électorat sur le plan national se réduira à l'élection du chef de l'Etat (et dans ce cas, il est difficile dans un pays comme la France d'éviter les mystifications qui conduisent au pouvoir personnel) ou si elle permettra de dégager des majorités nationales dont le chef de l'exécutif ne serait que le leader.

Il ne sert à rien de tricher. Un président de la République élu sur la base d'une politique définie et interprétée par lui aura nécessairement le pas sur un Parlement élu indépendamment de lui et sur la base du système des circonscriptions. Le pouvoir personnel l'emportera sur la démocratie représentative. Le caractère formel de la distinction que l'on veut établir entre la « plate-forme » du président et le « programme » du premier ministre saute aux yeux. Pour que le président (et dans mon esprit, il vaudrait mieux qu'il s'agisse du président du Conseil que du chef de l'Etat) puisse être directement élu par le peuple sans que soit portée atteinte à la démocratie, il faut qu'il soit élu en même temps que l'Assemblée nationale, par le même corps électoral, sur le même plan national et pour un mandat de même durée. La rupture de la majorité dont le président est le leader entraînant à la fois la dissolution de l'assemblée et la démission du président.

Je ne fais aujourd'hui que lancer une idée que je me réserve, bien entendu, de développer. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

En attendant, il me semble indispensable de renoncer à une « approche » du problème constitutionnel qui serait étroitement limitée à l'aspect classique des rapports entre l'exécutif et le législatif. La société française a connu de longues périodes d'instabilité. Celle que nous vivons a pris naissance en 1934 lorsqu'un certain « consensus » national, républicain et bourgeois a été remis en cause à la fois par la montée du fascisme, la crise internationale et l'affirmation du mouvement ouvrier. On ne reviendra pas en arrière. On ne retrouvera plus l'équilibre des années 1880-1934. Quant à celui que réalise momentanément le gaullisme, nous devons savoir à quel point il est précaire et lourd de nouvelles crises. Le nouveau « consensus » national, il faut le chercher devant nous, dans la transformation de la société, dans la réalisation du socialisme.

SUR LES LIBERTÉS LOCALES

rapport présenté par L. Hovnanian

Claude NERY : "il ne suffirait pas de rétablir les libertés communales pour que renaisse la démocratie."

Le rapport sur les libertés locales présente la commune, dans un monde qui évolue vers la concentration et la dépersonnalisation, comme la sauvegarde démocratique de l'homme. C'est en somme le dernier bastion de la démocratie et le rapport s'y enferme pour sauver ce qui peut rester de liberté locale.

C'est une attitude qui a le défaut d'être purement défensive et n'ouvre pas de perspectives suffisantes.

Ce n'est pas ainsi que je poserais le problème.

Il ne suffirait pas de rétablir les libertés communales dans leur état primitif pour que renaisse la démocratie. Notre attitude ne saurait être « passiviste ».

La situation d'abord est plus complexe.

On ne saurait aujourd'hui penser le problème d'une commune sans l'insérer dans le groupe des communes qui l'entoure et dans la région.

La plupart des problèmes d'équipements ne peuvent se résoudre à l'échelon de la seule commune, surtout si elle est petite. Les solutions du gouvernement : concentration, syndicats intercommunaux, regroupements autoritaires, ne sont pas satisfaisantes. Il reste que certaines communes trop petites, sous-équipées, doivent se regrouper pour vivre économiquement et s'équiper rationnellement. Il reste que les grands équipements doivent être étudiés à l'échelon de la région. Et sur ce point, la meilleure façon de lutter contre la centralisation du pouvoir, même accompagnée de déconcentration régionale, est de donner une vie autonome à la région et aux communes dans cette région. Singulièrement pour la région parisienne, cela signifie que contre le développement radio-concentrique actuel, nous préconiserons un développement polynucléaire autour de quelques centres équipés de façon autonome et qui rétabliront un équilibre dans cet ensemble anarchique. Car la solution qui consisterait à découper en entité à taille humaine un grand ensemble comme Paris et sa banlieue est insuffisante dans la mesure où elle n'en-

raye pas la direction prise par l'expansion.

Les découpages sont utiles et si les projets du gouvernement sur ce point sont essentiellement commandés par des préoccupations électorales et donc à rejeter il n'en reste pas moins qu'une restructuration de la région parisienne est indispensable. Et il faut éviter d'ailleurs que le développement des grandes villes de province ne se fasse selon la même anarchie au rythme de la spéculation foncière.

Je disais tout à l'heure que notre attitude ne saurait être « passiviste » si nous voulons faire renaître la démocratie à l'échelon local et régional. Je m'explique.

Il faut assurer l'autonomie politique, administrative, financière des communes. Mais je ne pense pas que cela doive reposer uniquement sur un système de démocratie représentative. Le manque de formation d'un grand nombre d'élus locaux est un mal grave qui entrave la vie démocratique. Sur ce point, il y a un effort incontestable à faire pour donner à ceux-ci la formation indispensable pour répondre aux problèmes toujours plus complexes qu'ils ont à aborder. Sinon, ils sont les jouets de petites coteries qui les utilisent à des fins personnelles. Et ce mal est parfois répandu même dans les milieux de gauche. C'est pourquoi il serait utile d'étendre au bénéfice des élus locaux les congés éducation jusqu'ici utilisés pour la formation syndicale. Un projet de loi est en préparation dans ce sens.

Mais de plus il faut donner leur raison d'être aux corps intermédiaires qui existent à l'échelon local et qui, dans leur domaine, sont irremplaçables pour l'animation d'une vie démocratique : unions locales des syndicats, groupes culturels, sociaux, syndicats de familles, de parents d'élèves, œuvres laïques, mouvements de jeunesse... On aboutirait alors à une démocratie de participation plus féconde en réalité démocratique que la seule représentation électorale. Le rôle des Conseils municipaux serait

outre ses tâches déjà définies d'aider, d'animer et même de susciter ces corps intermédiaires qui sont, eux aussi, des lieux de formation civique, des écoles de démocratie. Et leur participation même à titre consultatif est peut-être préférable aux conseils de quartier tirés au sort dont parle le rapport. Ce serait, en fait, une pépinière de futurs élus locaux qui auraient l'avantage de savoir de quoi ils parlent, parce qu'ils animent déjà la vie de leur quartier. Car je pense que pour beaucoup d'entre nous le socialisme démocratique ce n'est pas seulement une meilleure structure de fonctionnement de la société, une meilleure répartition des revenus, c'est aussi et peut-être avant tout une société où, en fonction de l'intérêt général et de la tâche qu'il remplit dans la vie locale ou nationale, chaque citoyen est investi du maximum de responsabilité.

C'est finalement la meilleure garantie contre les déviations du pouvoir, même socialiste. C'est, de plus, l'assurance que la masse se sentira concernée par une orientation socialiste du régime. Car la prise du pouvoir à l'échelon national même appuyée sur un mouvement populaire risque d'être sans lendemain si l'idée socialiste et démocratique n'est pas implantée solidement et vécue au plan local.

C'est Tocqueville, je crois, qui disait que « la démocratie ne parvient à s'établir en grand sur le plan national, à s'y maintenir, que dans les Etats où elle est quotidiennement exercée et affirmée en petit ».

Si, pour nous, la véritable démocratie est inséparable du socialisme, ce qui reste vrai de l'une doit bien encore être vrai de l'autre. De telles formes de participation à la gestion et à la vie locale qui grouperaient administrateurs, élus et usagers, prolongement d'un enseignement civique moderne dans l'enseignement public, redonneraient à beaucoup de citoyens le goût de la vraie politique, de la véritable démocratie, de la démocratie socialiste.

VIE LOCALE ET MUNICIPALE

L'A.D.E.L.S., le Centre de culture ouvrière, et Citoyens 60 organisent du 4 au 9 juin un stage de formation sur la vie locale et municipale.

S'inscrire rapidement, les places sont limitées.

Pour tous renseignements écrire à R. Beaunez, 147, rue du 5-Mars, Colombes.

SUR L'ECOLE ET LA NATION

extraits du rapport
de Robert Verdier

La croissance des effectifs scolaires est considérable. Mais cette croissance ne doit pas être attribuée uniquement à l'expansion démographique. On constatait déjà en 1936 qu'il y avait dans les enseignements du premier et du second degré 300.000 élèves de plus qu'en 1900 ; or, la natalité est sensiblement plus faible (630.000 naissances par an, au lieu de 800.000). Aujourd'hui, les études sont poursuivies de plus en plus tard. L'obligation scolaire est encore fixée à 14 ans (16 ans en 1967). Mais dès maintenant 40 % des enfants poursuivent des études après 16 ans (moins de 5 % en 1914).

Les moyens dont dispose l'enseignement public sont dangereusement insuffisants.

Le recrutement des maîtres est loin de répondre aux besoins. Un seul chiffre : sur 83.000 postes dans l'enseignement du second degré, 19.000 ne sont pas occupés par des titulaires. La pénurie est sensible surtout dans les matières essentielles : lettres et mathématiques. On peut en dire autant des locaux. La multiplication des classes pléthoriques contribue à abaisser le niveau de l'enseignement et surtout son rendement, et à rendre impossible toute réforme pédagogique.

L'inégalité de fait devant l'instruction.

Elle revêt plusieurs aspects :

a) Il y a dans l'enseignement supérieur 3 % de fils d'ouvriers, 5 % de fils d'agriculteurs, deux tiers de fils de fonctionnaires, de chefs d'entreprise, de membres des professions libérales ;

b) Au niveau du second degré, les ruraux sont défavorisés par rapport aux citadins.

La structure de l'enseignement au-delà de l'âge de 11 ans est chaotique.

Bien que les programmes aient été harmonisés pour les classes de la 6^e à la 3^e comprise, l'enseignement est donné dans des établissements de type différent, par des maîtres de formation différente : lycées, lycées techniques, collèges d'enseignement général.

Or le choix entre l'un ou l'autre de ces établissements dépend non pas d'une orientation selon les aptitudes, mais de conditions géographiques ou économiques.

Enfin, le retard de l'enseignement technique, sous ses diverses formes, est un des aspects les plus frappants de la crise de l'enseignement.

LA DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Pour réaliser une démocratisation réelle de notre système d'enseignement, trois objectifs doivent être imposés :

— prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ;

— définition d'une structure permettant une orientation selon les aptitudes et une correction des inégalités résultant des origines sociales ;

— répartition nouvelle des établissements du second degré, de manière à rapprocher ceux-ci des « usagers ».

1° Enseignement élémentaire ou du premier degré.

Un effort doit être envisagé pour assurer :

a) le développement des écoles maternelles ;

b) la réduction des effectifs des classes (au maximum 25 élèves) ;

c) l'allègement des programmes ;

d) en conséquence, la diminution du nombre d'heures de classe, mais l'augmentation des heures consacrées aux séances de travail dirigé ;

e) développement des activités manuelles.

2° L'enseignement du second degré.

La réforme des structures du second degré est la clef de la démocratisation de l'enseignement.

Il faut en effet :

— élargir pour la durée la plus longue possible la base sociale du recrutement des élèves ;

— retarder l'heure des choix décisifs ;

— organiser méthodiquement l'orientation avant ces choix et faciliter en cours de scolarité la correction des erreurs initiales ou des inégalités d'origine sociale.

A. Schéma de l'organisation proposée.

a) de 11 à 15 ans :

— établissement unique mixte groupant environ 500 à 600 élèves ; classes de 25 élèves ;

— différenciation progressive des enseignements passant par une phase d'observation (6^e et 5^e) et une phase d'orientation (4^e et 3^e).

b) de 15 à 18 ans :

Deux types d'établissements :

— Lycées : sections classiques, modernes, techniques ; classe de 25 élèves ; examen de fin d'études (baccalauréat) ; conduit à l'enseignement supérieur ;

— Collèges d'enseignement professionnel : enseignement général commun ; sections de formation professionnelle, industrielle, commerciale, agricole) ; brevet professionnel ; conduit au terme de la scolarité obligatoire à l'exercice d'une profession.

B. Commentaire.

Ce schéma appelle des explications.

La création d'établissements d'un type unique et mixtes (filles et garçons) pour un premier cycle (11 à 15 ans) du second degré est le seul moyen de mieux organiser le niveau des études pour les enfants les plus doués ;

1° La séparation actuelle des lycées et des collèges d'enseignement général, de l'enseignement long et de l'enseignement court, aboutit en fait à des choix prématurés (11 ans) qui ne sont pas nécessairement fondés sur des critères pédagogiques ;

2° Mais ces établissements ne doivent pas être condamnés à dispenser un enseignement uniforme. L'inégalité des aptitudes est un fait. Aussi est-il indispensable que chacun de ces établissements rassemble un assez grand nombre d'élèves pour qu'il soit possible d'offrir plusieurs options et d'instituer plusieurs niveaux.

3° L'effectif moyen de ces établissements peut être fixé à titre indicatif à 500 ou 600 élèves.

4° Dans les établissements de ce type, aucune place n'est faite à l'enseignement professionnel. Une telle disposition est d'ailleurs souhaitée par le Syndicat national de l'enseignement technique. Mais en même temps, et pour tous les élèves, une place serait faite aux travaux manuels.

5° Il va de soi que la prolongation de la scolarité obligatoire entraîne pendant toute la durée du second degré la gratuité des fournitures scolaires, ainsi que des mesures d'aides à certaines familles.

6° Les collèges d'enseignement professionnel doivent comporter, même dans les zones rurales, des sections de formation industrielle et commerciale.

7° Le problème de la formation des maîtres est extrêmement complexe. Il est l'objet de vives controverses entre les syndicats d'enseignants. Nous nous bornerons sur ce point à rappeler les dispositions essentielles du projet Langevin-Wallon :

— substituer à la distinction entre maître du primaire et maître du secondaire la distinction entre maîtres de matières communes et maîtres de spécialité ;

— les uns et les autres reçoivent pendant deux ans dans les écoles normales une formation pratique et une formation théorique. Deux années sont ensuite consacrées à la préparation d'une licence à l'Université ;

— les licenciés pourront préparer une agrégation (à cet effet, ils seraient déchargés de tout enseignement pendant un an).

8° Il faut au moins souligner ici la place qui doit être faite à la formation civique, étant entendu que celle-ci ne saurait se réduire à un cours de spécialité. L'enseignement de toute matière peut y concourir à des degrés divers. Il s'agit avant tout de créer un état d'esprit nouveau chez les maîtres par leur formation pédagogique. Dans les classes terminales des lycées, comme dans l'enseigne-

ment général des collèges d'enseignement professionnel, une place doit être faite à l'étude des structures économiques et politiques des sociétés modernes.

LE BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE

Nous rappelons l'évolution du budget de l'Education nationale et du budget de l'Etat. (Chiffres exprimés en millions d'anciens francs et convertis compte tenu de l'évolution du pouvoir d'achat du franc.)

Ans	Budget de l'Etat	Budget de l'Educ. Nat.	Rapport %
1914	1.084.919	77.330	7,12
1939	2.063.515	131.161	6,35
1954	4.322.840	395.605	9,15
1958	5.121.910	526.413	10,27
1959	5.644.400	665.545	11,79
1960	5.796.000	719.417	12,41
1961	6.034.656	760.704	12,60
1962	6.519.114	846.322	12,98
1963	7.688.800	1.083.587	14,10
1964	8.631.200	1.372.500	15,90

(1) Chiffres non convertis.

LA QUESTION SCOLAIRE

Il faut lier la réforme de l'enseignement avec un règlement de la « question scolaire ». Le conflit entre l'enseignement public et l'enseignement confessionnel a contribué pour une part à détourner l'opinion des réformes de structure qu'imposaient l'évolution économique et démographique ainsi que les nouvelles conditions de vie. Il a eu pour effet la division de citoyens que leurs conditions et leurs aspirations auraient dû unir dans un mouvement socialiste.

1° La situation actuelle : Deux types différents d'écoles se partagent les élèves (fort inégalement d'ailleurs selon les régions). Le débat qui en résulte porte non pas comme on le dit souvent sur l'opposition entre un enseignement public organisé par l'Etat et un enseignement privé ou libre, mais entre un enseignement laïque et un enseignement confessionnel.

a) L'enseignement public est en effet organisé selon les principes laïques, c'est-à-dire conçu de manière que maîtres et élèves de toutes origines s'y trouvent réunis sans que cette diversité suscite entre eux des conflits ;

b) ce qu'il est convenu d'appeler l'enseignement privé est en fait un enseignement rattaché à une seule confession.

Voici en effet les chiffres pour l'année 1960 :

	Ecoles primaires	Ecoles secondaires
Total	10.700	1.650
Catholiques ..	10.104	1.369
Protestantes ..	4	9
Israélites	1	7

(La différence, extrêmement faible, entre les totaux indiqués et la somme des écoles relevant des trois confessions, s'explique par l'existence de quelques établissements du type des écoles Montessori ou de « boîtes à bachelot ».)

Les effectifs des deux groupes, pour les premier et second degrés, sont les suivants :

	Public	Privé
a) 1962-1963 :		
Elémentaire ..	4.978.000	928.000
Court et long ..	2.160.000	692.000
Total	7.138.000	1.620.000
b) 1963-1964 :		
Elémentaire ..	4.935.000	903.000
Court et long ..	2.377.000	731.000
Total	7.312.000	1.634.000

Privé : 18,2 % du total. Mais une des caractéristiques de la situation est l'inégalité des proportions selon les départements : ainsi dans 36 départements, moins de 9 %

des élèves fréquentent l'enseignement privé, dans cinq (Ouest de la France), plus de 50 %, dans six de 30 à 40 %.

Depuis 1951 (lois Barangé et André Marie) et 1959 (loi Debré), l'enseignement privé reçoit une aide des Pouvoirs publics.

Pour le budget de l'année 1964, les crédits votés en application de la loi Debré s'élevaient à 685.782.796 F (soixante-huit milliards et demi d'anciens francs).

A quoi il conviendrait d'ajouter :

a) l'aide résultant de la loi Barangé (compte spécial du Trésor) ;

b) les bourses (loi Marie). Mais la ventilation entre privé et public ne figure pas au budget.

2° « Le socialisme est pleinement laïque » ; il n'est incompatible avec aucune croyance religieuse ou métaphysique, pourvu que celle-ci n'impose pas une vision totalitaire du monde et ne prétende pas s'ingérer dans la vie des Etats.

Enseignement laïque, c'est-à-dire enseignement dont l'indépendance, est garantie à l'égard de tout dogme, de toute église, de tout parti, de toute doctrine philosophique, respectueuse de toutes les croyances et de toutes les convictions ; enseignement fondé sur un certain nombre de valeurs morales communes : respect de la personne humaine, affirmation de la responsabilité personnelle, confiance dans l'esprit critique, fécondité de la méthode scientifique.

3° En conséquence, la situation actuelle ne peut être acceptée par les socialistes. Par quels moyens doivent-ils tenter de les modifier ?

Une première solution peut être envisagée : elle consiste à réclamer l'abrogation des lois de 1951 et 1959 en application du principe : « A école publique, fonds publics ; à école privée, fonds privés ». Elle aboutirait au retour au statu quo antérieur. Elle présente l'inconvénient de ramener à la division antérieure, donc de prolonger une situation de combat entre les deux enseignements. Elle ne sera reconnue satisfaisante ni par les uns, ni par les autres.

Une solution durable, de nature à surmonter l'antagonisme traditionnel, ne peut consister que dans l'organisation d'un service national unique d'enseignement, conforme aux principes rappelés ci-dessus.

Cet objectif étant proposé, il conviendrait de prévoir une période transitoire dont le terme devrait être fixé en tenant compte de deux considérations :

— nécessité de mettre en place l'édifice scolaire proposé, de manière que les Pouvoirs publics soient en mesure d'assumer pleinement toutes leurs responsabilités en matière d'éducation, c'est-à-dire d'offrir à la totalité de la population scolaire les institutions pédagogiques répondant aux besoins de la société moderne et à la diversité des aptitudes ;

— situation de fait créée par l'application des lois de 1952 et 1959, selon les dispositions desquelles un nombre important d'établissements privés sont subventionnés et leurs maîtres rémunérés par le budget public.

Cette période transitoire, pendant laquelle serait réalisée l'intégration progressive des écoles privées dans l'enseignement public, permettrait également de définir et de mettre en place des organismes nouveaux grâce auxquels serait instituée une collaboration plus étroite entre l'administration du ministère de l'Education nationale, le corps enseignant, les associations de parents d'élèves et, éventuellement, les représentants des collectivités locales.

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse
.....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 81, rue Mademoiselle, Paris (15').



(Photo « Tribune ».)

DE la couleur, du bruit, des prospectus, des slogans publicitaires qui vous déchirent le tympan, de la bousculade, de la dégustation, de la poussière aussi et de la fatigue; tout cela, plus 12.500 exposants représentant cinquante pays et offrant au mille regards d'une foule curieuse les articles les plus divers, ne donne qu'une petite idée de ce qui est la 53^e Foire de Paris qui se tient au Parc des Expositions jusqu'au 1^{er} juin inclus.

Pour satisfaire les caprices du rédacteur en chef de T.S., nous nous sommes renseigné sur tout... enfin presque. Sur les secrets de la cuisine (sic) américaine, comme sur la dernière machine à tricoter. Nous avons admiré le flacon d'uranium capable de dégager une énergie égale à celle de sept tonnes de houille, et pris des leçons de réanimation par la méthode du « bouche à bouche » avec une ravissante blonde qui n'était, hélas ! qu'un mannequin... en cire.

Visité le Foyérama où l'on trouve: « Tout le nécessaire dans le domaine de l'accessoire pour l'équipement du foyer », et après avoir pris quelques calories au Salon de la Gastronomie française, et joué les chevaliers du tastevin au stand du Beaujolais, nous avons rendu un vibrant hommage au génie inventif français qui se manifeste chaque année au concours Lépine. Il est difficile de définir la Foire de Paris. Pour les uns, c'est le « véritable carrefour d'affaires à la me-

sure du monde moderne ». Pour d'autres, et j'avoue être du nombre, une vaste kermesse où l'on satisfait sa curiosité de bricoleur, de touriste, ou... de fin gourmet. Pour être franc, les deux définitions sont valables. Nous en avons eu la confirmation par un membre de la Direction de cette grandiose manifestation :

« La Foire de Paris, déclarait-il, répond à un double objectif: d'une part, éduquer, renseigner, satisfaire l'utilisateur, tout en servant d'autre part, le producteur à tous les niveaux de son organisation professionnelle.

« C'est pour répondre à ce but que la Foire de Paris veut garder à la fois son aspect sérieux et efficace, tout en conservant un caractère attrayant et l'on comprend mieux, en parcourant ses 480.000 mètres carrés, qu'elle est véritablement la synthèse de l'homme moderne, de ses besoins, de ses aspirations et de ses loisirs. »

LE RENDEZ-VOUS DE LA GASTRONOMIE FRANÇAISE

Je reconnais bien volontiers que la formule: « Aspect sérieux tout en conservant un caractère attrayant » a véritablement été le souci des organisateurs, témoin cet exemple qui ne manque pas de piquant: Pour parcourir les nombreux mètres carrés de la foire, il y a, heureusement, à la disposition des visiteurs des électro-cars qui pour la somme de 0,70 F vous transportent depuis la porte d'entrée principale, directement, noblesse oblige, au Salon... des Vins.

Situé sur les terrasses sud, celles qui domient le Parc des Expositions, le Salon des Vins avec celui de l'Alimentation générale est un des hauts lieux de la « foire ». C'est le grand rendez-vous de la gastronomie française et étrangère. C'est le salon des connaisseurs, des goûteurs, des chevaliers du tastevin d'un jour. Et vous avez le choix: 500 exposant, 1.700 crus différents. C'est le triomphe de la dégustation gratuite dans la bonne humeur générale.

Au Salon de l'Alimentation, c'est la bousculade continuelle. Il est vrai que se nourrir est un problème que tout un chacun se pose quotidiennement. Là encore, les palais les plus exigeants ont de quoi satisfaire leur appétit de cuisine originale, orientale ou exotique.

L'alimentation étrangère est largement représentée. A la Chambre de commerce italienne, qui sur 1.400 mètres carrés expose l'éventail complet de la production alimentaire transalpine. Il y a foule pour savourer le célèbre jambon de Parme arrosé d'un doigt de chianti. Il est ma foi fort bon.

Le groupement des exposants espagnols, présente dans le cadre de l'ambiance colorée d'un bar de Tolède, un panorama de la produc-

DES PHARAONS AUX GADGETS

Le pharaon Ptolémée Philométor organisa la première foire à Memphis à l'occasion de ses noces avec sa propre sœur, entre nous il fallait bien marquer ce jour pour la postérité.

Des motifs plus commerciaux inspirèrent à la même époque les villes de: Alexandrie, Babylone, Jérusalem, Tyr et Carthage dont les marchés méritaient le nom de foire de par leur ampleur, on y vendait même des pucelles, article disparu depuis bien longtemps.

La première Foire de Paris semble avoir été inaugurée par Dagobert et se répéta jusqu'au XVIII^e siècle, avec plus ou moins de régularité.

Les foires de cette époque étaient pour la plupart l'œuvre de religieux, celle de Saint-Germain était justement célèbre et fut fondée par Charlemagne. D'autres foires banlieusardes, telle celle de Bezons, connurent une certaine vogue, elles moururent pour avoir dégénéré en kermesses.

Au XIX^e siècle, les expositions remplacent les foires, il faut citer celle de 1889 qui battit tous les records avec ses 60.000 exposants, ses 33 millions de visiteurs, et... sa Tour Eiffel. Celle de 1900 nous laissa le Grand Palais, le Petit Palais et le pont Alexandre-III.

Ces manifestations rares et onéreuses furent remplacées en 1904 par la première véritable Foire de Paris moderne qui compta 486 exposants et se tint dans le vieux marché du Temple.

Gagnant des patronages illustres comme ceux du préfet de police Lépine, de la Chambre de commerce de Paris, du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, la Foire de Paris fut accueillie successivement par: le Grand Palais, les arcades de la caserne du Château-d'Eau et enfin l'Esplanade des Invalides.

Le but poursuivi étant de lui donner une importance égale à celles de Nijni-Novgorod et de Leipzig.

En 1924, la Foire de Paris débordant l'Esplanade des Invalides s'étendait sur le cours la Reine, la Concorde et les Tuileries.

Une société immobilière et de très importants travaux sur les anciens terrains des fortifications, concédés par la Ville de Paris.

La Foire de Paris s'installait définitivement au Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

En 1932, les exposants étaient au nombre de 8.000 dont 10 % de participants étrangers. La guerre interrompit ce bel effort, mais rapidement la Foire de Paris battit ses records.

En 1964, de nombreux salons tels que ceux du Camping et Caravaning, du Tourisme, Nautique profitent de cette occasion pour faire un chiffre d'affaires nettement supérieur à celui donné par une manifestation séparée.

La Foire de Paris n'est pas une exposition, y figurer est rentable dans la majorité des cas. Une preuve: en 1954 pour le cinquantenaire de la Foire, les organisateurs ont voulu récompenser ceux qui les aidèrent à assurer la continuité de la manifestation, en frappant une médaille commémorative attribuée à ceux qui avaient participé vingt-cinq fois consécutivement à la Foire de Paris, ils furent plus de 500.

Le Concours Lépine dont les participants se seraient souvent enrichis aux U.S.A., pays des « gadgets », évolue vers une technicité plus poussée. Il y gagne en valeur, mais il y perd en pittoresque.

A côté de cette manifestation traditionnelle, de nouveaux stands se sont ouverts pour les usagers tels: le Centre d'accueil de la Sécurité sociale, qui donne tous les renseignements en la matière et qui de suite a connu un grand succès, un centre d'enseignements du ministère de la Construction et de nombreux bureaux d'information, émanations

FOIRE DE PARIS 1964

de visiteurs que d'acheteurs Kermesse... Folklore... Publicité... Curiosité et aussi... affaires

tion espagnole. Pour mieux nous informer et rapporter fidèlement nous avons dégusté « La Manzana » et grignoté quelques olives farcies sur l'air d'un déchirant flamenco.

Plus loin, les plus célèbres whiskeys venant d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, exposés avec art, avaient l'air de nous faire des clin d'œil, comme pour nous inviter à quelque jam-session nocturne.

Mais soyons sérieux, la Foire de Paris n'est pas qu'un lieu de beuverie, loin s'en faut. Sérieuse, elle l'est par ses sections traditionnelles tel que le hall de l'Équipement du Foyer « qui groupe sous ce nom tout ce qui concerne l'électro-ménager, le chauffage, le sanitaire, la plomberie, le froid, la radiotélévision, la machine à coudre et à tricoter. Au total tout ce qui préoccupe l'homme dans son foyer.

Bien sûr, toutes les grandes marques françaises et étrangères y sont représentées et « les affaires ne sont pas mauvaises », nous avouait un responsable de ce secteur, à l'air visiblement satisfait. Signalons aussi le Salon de l'Ameublement: il s'agit là de la plus importante présentation mondiale offerte à la clientèle particulière. Au sein de cet immense section, le Salon des

lisés cette année par les participants.

Tous les jours, sur le podium, ont lieu des manifestations folkloriques. Une salle de cinéma confortable présente les meilleurs films touristiques. Plusieurs concours amusants permettent de gagner des voyages.

Une agence a choisi de se présenter dans le cadre d'une plage de Californie. Un bord de mer est reconstitué dans un décor de palmiers, de cactus géants et de plantes exotiques rares.

L'Office national néerlandais du Tourisme a fait venir spécialement de Hollande, un moulin à bascule dont le modèle fut créé au XVIII^e siècle pour l'assèchement des polders.

Un parfumeur présente ses maquillages de vacances dans l'atmosphère typique et colorée d'un village grec édifié dans un décor de végétation et de lumière. Ce village vit dans une atmosphère réaliste avec ses artisans, ses ânes porteurs d'eau, et tout ce qui constitue l'animation d'une de ces petites cités.

Pour la première fois, l'Office Inter-Etats du Tourisme africain, organisme qui groupe les offices touristique de onze pays d'Afrique, est présent à une manifestation de ce genre.

Non loin de la Birmanie, de l'Afghanistan et de l'Inde, l'Algérie présente ses produits manufacturés, ses fruits et son vin. Couvrant 300 mètres carrés le stand algérien reçoit de nombreuses visites. Le directeur du stand nous informe

que non seulement il reçoit les visites de curieux, mais que de nombreux acheteurs ont passé commandes, notamment de dattes, vins et tapis.

Mais la grande attraction de ce salon reste l'exposition japonaise qui couvre plus de 700 mètres carrés. A l'entrée, on admire les maquettes des installations pour les jeux olympiques de Tokyo. Plus loin, des appareils électroniques de tous volumes, et objet de grande curiosité le poste de télévision grand comme une carte postale. Ici encore les affaires se traitent sans interruption.

KERMESSE ET AFFAIRES

Bien sûr! Nous n'avons pu tout visiter. Il aurait fallu pour cela plusieurs jours et beaucoup d'énergie. Selon nos goûts nous avons choisi.

A l'issue de ce rapide panorama, quelques réflexions s'imposent:

1° Un phénomène important: le développement sans cesse grandissant du Salon du Tourisme;

2° La venue de participants étrangers chaque année plus nombreux.

Cependant, tout en étant optimistes, les directeurs des grandes firmes ne comptent pas réaliser un chiffre d'affaires supérieur à celui de l'année dernière.

Le responsable du stand de la Régie des tabacs nous l'a confirmé en ces termes: « Une première cons-

tatation: il y a moins de monde cette année ».

— Comment l'expliquez-vous?

— Plusieurs raisons à cela, la multiplicité des foires et expositions. Annuellement il y a huit expositions à « La Défense » et une quinzaine à la Porte de Versailles. Et puis la

Ventes-record :
700.000 unités
par jour

Quel que soit le succès de la Foire de Paris, le stand de la Régie des Tabacs fait de bonnes affaires : le jour de l'inauguration, 700.000 cigarettes ont été vendues.

Foire de Paris a lieu trop tard. Aujourd'hui les gens pensent déjà aux vacances. Enfin dernière raison, nous savons bien que la première préoccupation du Français reste l'automobile.

Quoi qu'il en soit, kermesse ou centre d'affaires, chiffre en progression ou en régression, la Foire de Paris reste le plus grand phénomène commercial français. Les grandes sociétés y sont toutes représentées surtout par souci de publicité. Pour l'entreprise capitaliste être présente à la Foire de Paris est un signe évident de santé. C'est la preuve par neuf de la bonne marche de l'entreprise.

Dominique Laury.

LA FOIRE en quelques chiffres

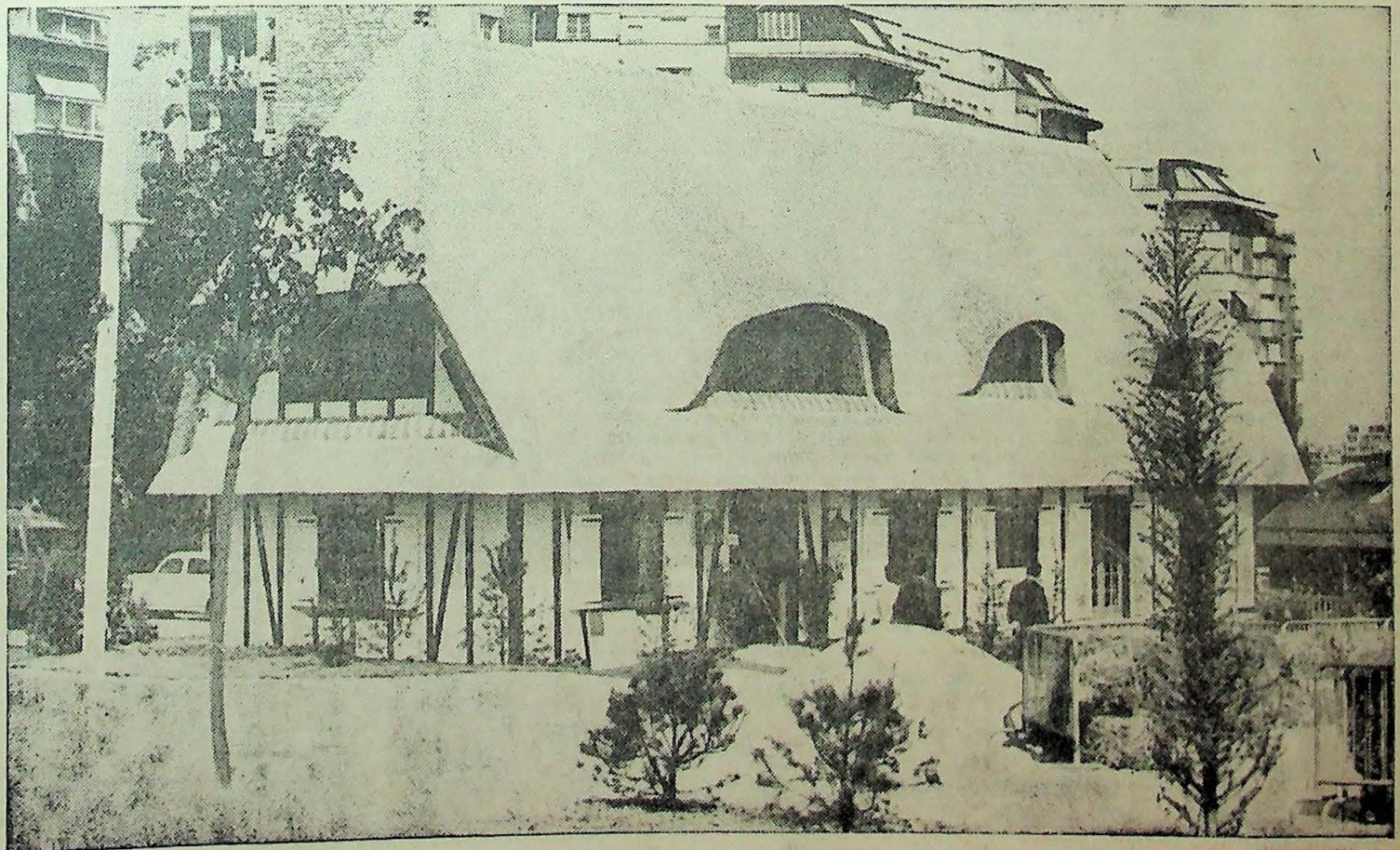
**480.000 m², 120 sections,
12.500 exposants dont 3.000
exposants étrangers, repré-
sentant 50 pays, 4.000.000 de
visiteurs, dont 450.000 visi-
teurs étrangers, représentant
42 nations.**

Ensemble constitué par des décorateurs de soixante-dix maisons, offre au public les suggestions les plus traditionnelles du goût français.

LES NATIONS ÉTRANGÈRES

Créé en 1960, dans le cadre de la Foire de Paris, le **Salon International du Tourisme** prend cette année une importance particulière en raison de l'extension des congés.

Près de quarante pays étrangers participent à cette manifestation ainsi que des agences de voyage et de nombreux départements français. Un panorama des possibilités d'établissement d'un plan de vacances est présenté au public qui visite les stands et s'informe avec intérêt dans ce salon d'un goût parfait. En effet, sur le plan esthétique, de gros efforts ont été réa-



(Photo A.D.P.)

Si vous n'avez pas d'H.L.M. !...

Le débat du CES de Paris

LA PARTICIPATION DES SYNDICATS AUX ORGANISMES OFFICIELS

D'ENTREE, Hébert, secrétaire départemental F.O. de la Loire-Atlantique, donne le ton au débat. Nous sommes loin des confrontations académiques entre intellectuels brillants, mais la sincérité et l'expérience vécue des uns et des autres présentent un intérêt certain auquel l'assistance est très sensible.

Hébert, dont les convictions anti-participationnistes sont bien connues, décrit l'exemple de la Loire-Atlantique, où « le patronat matraque toujours les ouvriers qui ne veulent pas obéir ». Il en conclut que les rapports de forces entre classes sociales n'ont pas changé et que les principes de la Charte d'Amiens sont toujours valables. D'ailleurs, demande l'orateur, quelle serait l'utilité pour la classe ouvrière de participer à des organismes officiels, en particulier les commissions de développement régional ou les comités d'entreprise, puisqu'il s'agit simplement de cautionner le régime capitaliste et de neutraliser les syndicalistes au sein de ces commissions, en pratiquant la tactique du « pourrissement progressif ».

Eviter l'intégration

Le Tonturier, de la F.E.N., appuie certaines thèses d'Hébert, mais d'une façon plus nuancée. Pour lui, il convient de distinguer entre les différents organismes auxquels la collaboration des salariés est demandée. Par exemple, il condamne toute participation aux commissions de développement régional dans la mesure où celles-ci n'ont aucun pouvoir. Au contraire, il admet la présence des syndicats dans les commissions paritaires chargées de la défense réelle des salariés. D'ailleurs, le Tonturier pose trois conditions à toute participation : la parité dans la représentation syndicale, la liberté de dresser les comptes rendus de ces réunions paritaires, enfin la liberté de conserver intactes toutes autres possibilités d'action, en particulier le droit de grève. Pour l'orateur, ces trois conditions sont indispensables pour éviter l'intégration.

Marcel Gonin, de la C.F.T.C., refuse également l'intégration qui peut se traduire parfois par « l'enlèvement des syndiqués au sein d'organismes officiels », mais il estime que le danger n'est pas grand tant que les représentants syndicaux refusent tout poste officiel de président ou de rapporteur dans ces commissions, et que la lutte revendicative se poursuit au dehors. D'ailleurs, la contestation au sein des organismes officiels ne doit être que le prolongement de la contestation par tous autres moyens plus violents.

Répondant à la question d'Hébert : « Pourquoi cette participation ? », Gonin précise « pour être informés de la gestion capitaliste et pour contester ». Enfin, il défend la nécessité de la section syndicale d'entreprise qui permettrait aux syndiqués de déployer leurs activités sans risque de représailles dans la vie professionnelle.

La position de Barjonnet, de la C.G.T., semble assez proche de celle de Gonin. Pour lui, la participation se légitime également par la nécessité d'être informé et de contester. Malheureusement, Barjonnet n'était pas présent au débat, et n'a précisé son point de vue que par une lettre adressée au président de séance.

Enfin, Schreiner relate l'expérience malheureuse de cogestion qu'a vécue l'U.N.E.F. au sein du Centre national des œuvres et il en déduit qu'il est nécessaire de préserver toutes les possibilités de lutte pour le mouvement syndical.

On peut conclure de ce débat que tous les orateurs sont conscients du mal que représenterait, dans tous les régimes, l'intégration des syndicats, mais qu'ils divergent sur la tactique à suivre pour éviter ce danger. Les uns comme Hébert refusent toute compromission avec le patronat ou l'Etat capitaliste, les autres comme Gonin considèrent la participation comme un élément de la stratégie revendicative.

Yves Durrieu.

LES SYNDICATS FACE A LA "GRANDE PÉNITENCE" décidée par le Gouvernement

B IEN qu'il fasse état d'un freinage de la hausse des prix, le gouvernement entend poursuivre l'application du plan de stabilisation. Au nom de considérations d'orthodoxie budgétaire, il entend également limiter les investissements publics et s'en remet à l'« initiative privée » du soin d'assurer l'expansion qui ne serait pas « cassée » mais ralentie.

En dépit du pessimisme des syndicats et d'une partie du patronat, l'activité économique s'est maintenue jusqu'ici à un niveau élevé (encore que les grèves de mars n'aient pas été sans l'influencer). Le gouvernement tire argument de cette situation, ainsi que de la nécessité de faire face à une concurrence internationale accrue. De fait, la balance des comptes a été déficitaire au cours des trois premiers mois de 1964, mais les réserves de devises permettent d'envisager l'avenir sans inquiétude en ce domaine.

Ces symptômes plutôt rassurants n'empêchent pas les docteurs qui nous gouvernent de prescrire une diète qui s'annonce fort désagréable et pourrait bien susciter les réactions du patient, au risque de provoquer cette fièvre que l'on prétend éviter. En limitant la consommation — avant tout des plus défavorisés — par l'application du plan de stabilisation, en limitant le rôle de l'Etat dans l'économie, on ne peut qu'aboutir à un freinage de la production, ce qui est le meilleur moyen d'entretenir l'inflation.

La portion congrue

Dominé par le souci de comprimer la fameuse « impasse budgétaire » considérée comme un facteur essentiel d'inflation, le Pouvoir entend réduire à la portion congrue le secteur public. Le récent rapport sur les comptes de la nation ne laisse pas de doute sur ce point. Limitation des investissements et des salaires dans ce secteur, augmentation du profit des entrepreneurs : tels sont les objectifs du gouvernement. Naturellement, on s'efforcera aussi de réduire la hausse des salaires dans le secteur privé, mais cela est moins facile. On compte sur l'augmentation de la population active, sans considérer que les qualifications professionnelles jouent un rôle prédominant en la matière.

Le résultat le plus clair de cette politique est la remise en cause du V^e Plan : le taux d'expansion sera, pour 1965, de 4,5 % au lieu des 6 % nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan. La conséquence la plus

grave sera le ralentissement de la construction, déjà très insuffisante.

Mais d'autres mesures seront aussi douloureusement ressenties par les travailleurs : augmentation des cotisations de la Sécurité sociale et réduction des dépenses de celle-ci, peut-être par l'instauration d'une nouvelle franchise sur les petits risques ; augmentation des tarifs des services, afin de « rapprocher » ceux-ci des prix de revient.

Sur ce point, il faut voir l'influence du libéralisme européen. Charles Veillon, secrétaire fédéral de F.O., a remarqué à ce sujet : « L'augmentation annoncée des tarifs des entreprises publiques correspond très exactement à la recommandation du 15 avril du conseil des ministres de la Communauté économique européenne. Les subventions accordées jusqu'ici, en France, ont pourtant leur justification sociale. Le retour à la « réalité des prix » frappera davantage encore les travailleurs dans leur budget familial, alimentant leurs revendications justifiées. »

Le gouvernement, qui sait qu'une potion aussi amère sera difficile à avaler, va tenter de l'adoucir. C'est ainsi que le S.M.I.G. serait augmenté indépendamment des hausses de prix constatées par les indices officiels ; des mesures seraient prises pour la protection des délégués syndicaux, mais il n'est pas question de reconnaître la section d'entreprise. D'autre part, à la suite d'une rencontre avec Force Ouvrière, le C.N.P.F. s'est déclaré favorable à la généralisation de la quatrième semaine de congés payés qui a d'ailleurs été obtenue dans de nombreuses entreprises grâce à la lutte syndicale.

Ce n'est pas cela qui supprimera le mécontentement des travailleurs, en particulier ceux du secteur public. Cependant, à l'heure actuelle, les réactions syndicales apparaissent assez difficiles à traduire en actes.

Une riposte difficile

L'application du rapport Toutée est jugée sévèrement par les syndicats, y compris par les fédérations F.O. du secteur public, alors que la Confédération en attendait des résultats positifs. En dépit d'une consultation assez formelle des organisations, l'Etat, c'est-à-dire le ministre des Finances, reste le maître des salaires dans le secteur public. Un parallélisme de fait sera maintenu entre les entreprises nationalisées. Il n'y aura pas de négociations rentables. Les solutions adoptées demeurent « au stade des faux-semblants » — selon

la C.G.C. elle-même. Une fois de plus, le gouvernement s'efforce de gagner du temps, alors qu'il a reconnu un retard pris par les salaires publics durant les neuf premiers mois de 1963. Le relatif échec des mouvements de grève à la S.N.C.F. et dans les P.T.T. favorise une telle attitude.

Lassées d'être traînées de rendez-vous en rendez-vous, les fédérations de l'E.G.F. s'interrogent sur l'opportunité d'un mouvement, ainsi que les cheminots. A l'heure où nous écrivons, nous ne savons quelles décisions ont été arrêtées. L'approche des vacances rend la grève plus difficile.

Il en va de même dans le secteur privé, où débrayages et manifestations contre les licenciements se poursuivent, à Nantes et à Saint-Nazaire, de même qu'à Saint-Etienne. A noter aussi l'existence de conflits de reconversion dans le secteur nationalisé ; à la S.N.E.C.M.A. et à Decazeville, où de nouveaux licenciements constituent une étape vers la liquidation du bassin houiller.

Soulignons enfin que la récente journée revendicative organisée par la C.G.T. dans la métallurgie n'a connu qu'un succès relatif, C.F.T.C. et F.O. ne participant pas, sauf exceptions, à cette journée qui, pour elles, aurait dû se traduire par un mot d'ordre d'arrêt de travail de 24 heures.

Toutefois, un conflit important d'ordre revendicatif a eu lieu aux chantiers navals de Dunkerque-Gironde, où le travail a repris le 26 mai. L'usine avait été occupée le 12 mai à la suite du lock-out de 2.300 ouvriers qui faisaient des grèves tournantes pour obtenir une augmentation de salaires supérieure aux 2 % par trimestre proposés par la direction de l'entreprise. On remarquera que ce chiffre est égal à celui que l'Etat-patron considère comme acceptable pour le secteur public. La direction de l'usine de Dunkerque défendait son point de vue au nom de considérations financières propres aux Chantiers, mais aussi en se référant au plan de stabilisation, l'Etat participant dans une large mesure à la construction des navires.

Les effets du plan de stabilisation se font également sentir dans le secteur privé, où le patronat est encouragé à l'intransigeance. La riposte des syndicats est difficile dans le secteur privé et plus encore dans le secteur public. Elle l'est d'autant plus que les syndicats sont parfois divisés sur la tactique à suivre, faute d'opposer une stratégie d'ensemble à la politique du régime.

Maurice Combes.

Bloc-notes économique • B. N. E. • Bloc-notes écono

La balance des brevets français est lourdement déficitaire

Une étude de M. Santigny, faite au Conseil économique et social, met en évidence le déficit croissant de la balance française des brevets.

En 1963, sur 42.500 demandes de brevets d'invention présentés en France, 27.000 émanaient de pays étrangers (notamment 7.000 d'Allemagne, 8.300 des Etats-Unis, 3.600 de Grande-Bretagne, etc.), 16.000 seulement étaient d'origine française. Toutefois, sur ces 16.000 brevets français, 7.000 environ correspondaient à des inventions véritables. La proportion à retenir serait donc de plus de 20.000 brevets étrangers pour 7.000 brevets français d'une valeur comparable.

Or, dans la plupart des autres pays industriels, le nombre de dépôts nationaux inscrits chaque année l'emporte sur celui des dépôts étrangers. C'est ainsi qu'en 1962, les Etats-Unis avaient enregistré 67.000 dépôts nationaux contre 18.000 dépôts étrangers, l'Allemagne 36.000 contre 24.000, la Grande-Bretagne 23.000 contre 25.000.

Cette situation entraîne un solde de la balance largement déficitaire. Le déficit pour 1963 est de 325 millions de francs, alors qu'il n'était que de 253,30 millions en 1961.

Fait à remarquer, ce sont les redevances de fabrication qui entraînent ce déficit. Le solde en ce qui concer-

ne les brevets d'invention est, lui, positif : 18,8 millions de francs en 1962.

En fait, une très large partie des entreprises françaises continuent à ne pas consacrer les crédits nécessaires à la recherche. La dépendance à l'égard des autres pays, et notamment des Etats-Unis, s'en accroît d'autant.

Impasse complète à Bruxelles sur le plan Mansholt

A Bruxelles, où les ministres de l'Agriculture du Marché commun se sont réunis, pour essayer d'arriver à un accord sur le prix définitif européen des céréales, l'impasse est complète.

Le Vice-Président de la Commission du Marché commun, Sicco Mansholt, avait essayé une nouvelle fois de débloquer les négociations, en prévoyant un nouveau calendrier :

— si le prix européen unique pour chaque céréale, doit être établi d'ici le 30 juin, il ne sera appliqué qu'en 1966 ;

— cette fixation doit s'accompagner de l'acceptation du principe des compensations financières pour les agriculteurs dont les prix devront être baissés, et la détermination du montant de cette compensation.

Mais l'Allemagne continue de maintenir une opposition résolue à toute baisse du prix allemand des céréales comme au principe de la subvention. Les préoccupations électorales au

C.D.U. ne sont pas étrangères à cette politique.

Les contradictions allemandes éclatent, si l'on relie cette position à celle très ouverte que l'Allemagne fédérale mène au sein du Kennedy Round.

Pisani n'est pas content, et l'a dit très fort. L'axe Bonn-Paris n'est décidément pas d'une application aisée. Si l'on ajoute les contradictions entre la politique des prix agricoles européens défendue par le ministre et les exigences intérieures du plan de stabilisation, on comprend son embarras.

Ralentissement dans la production automobile

Peugeot procède à des réductions d'horaires. Renault a décidé de réduire de 5 p. 100 sa production. L'automobile restant une branche pilote, les chiffres d'avril de la Chambre syndicale de l'Automobile méritent une particulière attention.

En avril 1964, l'industrie automobile a produit au total 164.944 véhicules, contre 155.541 en avril 1963. Mais les milieux automobiles précisent eux-mêmes qu'en mai la production sera ralentie.

Or on constate que la production pour les quatre premiers mois de cette année n'a augmenté que de 4 p. 100 par rapport aux mêmes mois de 1963. L'année dernière, les progrès correspondants par rapport à 1962 étaient de l'ordre de 20 p. 100. Est-ce un début de crise ?

S.N.E.C.M.A. - KELLERMANN : démolition en 1968 — 2.000 travailleurs sans emploi

UN historique est tout d'abord nécessaire pour comprendre la menace qui pèse sur l'usine S.N.E.C.M.A.-Kellermann du 13^e arrondissement.

1946 : Nationalisation de GNOME et RHONE qui fabriquaient des moteurs d'avion de réputation mondiale. Incorporation de cet ensemble industriel implanté dans le 13^e arrondissement à la Société Nationale d'Etudes et de Constructions Mécaniques d'Aéronautique (S.N.E.C.M.A.) qui, dans le cadre du programme du Conseil National de la Résistance, devait « donner à la France les moteurs de grande puissance qui lui sont nécessaires » et être en même temps une entreprise industrielle moderne : les bureaux d'études travaillaient sur 7 modèles de moteurs.

1950 : ENTREE DE LA FRANCE DANS LE PACTE ATLANTIQUE. — S.N.E.C.M.A. abandonne tout programme civil : des milliers de travailleurs sont licenciés. S.N.E.C.M.A.-Argenteuil est fermée.

S.N.E.C.M.A. abandonne les 4 moteurs dont l'étude était terminée.

1958-64 : AVENEMENT DE LA V^e REPUBLIQUE ET CREATION DE LA FORCE DE FRAPPE. S.N.E.C.M.A. abandonne tous les moteurs d'étude et de conception nationales.

Désormais S.N.E.C.M.A. travaille sur les brevets américains et devient un sous-traitant de Bristol (Grande-Bretagne) et Pratt (U.S.A.) auquel il laisse 10 % de participation à son capital !

S.N.E.C.M.A. se spécialise sur les parties « chaudronnerie » des réacteurs (30 % des études du réacteur Concorde) !

1964 ET L'AVENIR. — S.N.E.C.M.A. liquide pratiquement le domaine des propulseurs en se contentant d'études d'adaptation et de production en fonction des marchés passés jusqu'en 1968.

S.N.E.C.M.A. convertit son domaine d'études et développe le département engins et fusées destinés à la force de frappe.

Les conséquences sont les suivantes :

- Amenuisement et regroupement des services études à Villaroche ;
- Regroupement des usines de Billancourt et Kellermann, à Corbeil ;
- Départ de la mécanique au Havre ;
- Construction d'une usine à Bordeaux (engins et fusées) ;
- Démolition de S.N.E.C.M.A.-Kellermann en 1968 pour faire place à des immeubles d'habitation de haut standing ;
- 2.000 à 3.000 ouvriers et cadres devront suivre l'usine, « s'exiler » loin du domicile actuel ;
- De toute façon 2.000 à 2.500 ouvriers et techniciens seront délogés ou licenciés ;
- Le 13^e arrondissement subira un coup mortel pour son commerce et son artisanat.

CONTRE LES LICENCIEMENTS... ... POUR UNE AERONAUTIQUE CIVILE

Ce bilan de faillite d'une entreprise nationalisée, ce témoignage accablant a été rendu public le 12 mai par le Comité d'établissement de la S.N.E.C.M.A.-Kellermann au nom des organisations syndicales des 5.000 travailleurs de l'usine, au cours d'une conférence d'information.

A leur appel, les organisations syndicales et politiques du 13^e arrondissement avaient délégué une vingtaine de militants responsables qui purent entendre longuement les jeunes et courageux syndicalistes de la S.N.E.C.M.A. dénoncer le scandale toujours renouvelé du regroupement et de la décentralisation capitalistes.

GUILMIN, secrétaire du Comité d'établissement, donna lecture du très complet document dont nous avons extrait les renseignements cités plus haut.

Il affirmait, en conclusion, que les travailleurs de la S.N.E.C.M.A. étaient d'accord unanimement pour croire

que l'avenir de cette entreprise nationale résidait dans le « civil » et non dans le « militaire » qui aboutit à une impasse.

Les solutions proposées par les organisations syndicales sont simples :

DANS L'IMMEDIAT :

— 50 % des études et fabrications de l'Olympus devant équiper le « Concorde » doivent être confiées à la S.N.E.C.M.A. ;

— L'étude du TF 106 doit être poursuivie avec comme but son retour à l'aéronautique civile ;

— L'étude et la fabrication du M 45 susceptible d'équiper le « Mystère XXX » (avion d'affaire civil) doivent être accélérés.

Le financement est possible par la construction de réacteurs et rentable.

L'Etat peut financer les études nécessaires au même titre que pour la construction militaire.

POUR L'AVENIR :

C'est dans le cadre de l'aéronautique civile et la recherche spatiale pacifique que la S.N.E.C.M.A. connaîtra une stabilité de son plan de charge et une expansion de ses activités.

Dans l'intérêt des travailleurs l'usine Kellermann ne doit pas être démantelée mais modernisée et adaptée aux impératifs modernes.

Les organisations syndicales sont pour une implantation de la S.N.E.C.M.A. en province et la construction d'une usine à Corbeil à condition que ce soit pour des fabrications civiles et dans le cadre de l'expansion. Mais elles ne peuvent accepter que sous prétexte de modernisation, on implante en province et on détruise à Paris, car ainsi on transformerait et on amenuiserait le potentiel industriel de la S.N.E.C.M.A.

GUILMIN terminait en appelant la population du 13^e arrondissement à soutenir la lutte que les travailleurs de la S.N.E.C.M.A. vont mener pour leurs conditions d'existence et pour leur emploi, mais aussi pour conserver et développer le patrimoine national.

TECHNOCRATIE AVEUGLE ET PLANIFICATION DEMOCRATIQUE

Pour faire suite à l'exposé de GUILMIN, deux militants syndicalistes de la S.N.E.C.M.A., Georges PETIT, au nom de la C.F.T.C. et LIEPCNITZ, pour la C.G.T., en plein accord, nous faisaient part des préoccupations syndicales.

— Le premier, en ce qui concerne la revendication essentielle du droit de regard et de responsabilité d'une organisation syndicale dans la bonne marche d'une entreprise nationalisée.

— le second, en ce qui concerne la solidarité active qui doit animer tous les travailleurs en lutte et plus particulièrement, dans le cas présent, la population du 13^e arrondissement vis-à-vis des ouvriers de la S.N.E.C.M.A.-Kellermann.

Georges PETIT (C.F.T.C.) dénonce le pourrissement qui depuis 1946 frappait la S.N.E.C.M.A. Les organisations syndicales, parfaitement conscientes des attaques menées à la S.N.E.C.M.A. comme dans toutes les autres entreprises nationalisées, n'ont jamais pu obtenir les informations auxquelles elles avaient droit. Leurs cris d'alarme, leurs mises en garde n'ont jamais été pris en considération. On s'est contenté depuis toujours de solutions d'attente. Alors qu'il fallait moderniser l'usine depuis longtemps, détruire les vieux locaux, modifier les implantations, obtenir de nouveaux matériels, rationaliser, on a préféré à une certaine époque augmenter les effectifs par l'apport de travailleurs non qualifiés accourus de province, ou de l'étranger, quitte à les renvoyer à présent. Bien sûr, Kellermann est dépassé, mais il n'est pas trop tard. La capacité de production peut être augmentée en faveur du « Concorde ». Dans un ensemble harmonieusement conçu et décentralisé, certes, l'expansion de la S.N.E.

C.M.A. est certaine. Mais les travailleurs ne tiennent à faire les frais de l'aménagement et de la décentralisation, et pâtir d'une dégradation à laquelle ils n'ont pas contribué. Cela peut se faire en plein accord avec les organisations syndicales qui ont la pleine conscience de leurs responsabilités et sont prêtes à assumer celles-ci. PETIT élève alors sa démonstration et la porte au niveau national en remplaçant l'aéronautique civile au niveau qu'elle devrait occuper dans l'expansion française. Il rappelle qu'avec 90.000 travailleurs, elle est bien loin des 180.000 Britanniques et des centaines de milliers d'Américains, sans parler des Soviétiques. Quant au financement, non seulement l'Etat n'assume pas son rôle, mais encore il ne paie pas ses dettes. Si bien, que la S.N.E.C.M.A. doit avoir recours à des emprunts pour faire des études pour le compte de l'Etat. 2 milliards d'agios (anciens francs) ont dus être réglés en 1963 aux banques en raison de la carence de l'Etat, 26 milliards d'emprunt souscrits. PETIT, en concluant, dénonce le mépris avec lequel la direction patronale traite les représentants des travailleurs : nul d'entre eux n'a été consulté sur ces problèmes dont les conséquences les concernent directement. Et en rapprochant cet exemple douloureux des cas semblables d'autres entreprises capitalistes touchées par la reconversion ou la décentralisation, il termine en faisant part de sa conviction que seule une transformation des structures économiques de tout le pays et l'application d'une planification démocratique permettront de détruire radicalement les méfaits de la technocratie capitaliste.

SOLIDARITE AUX TRAVAILLEURS EN LUTTE

LIEPCNITZ (C.G.T.) examine plus particulièrement le rôle important de S.N.E.C.M.A. - Kellermann en tant qu'usine implantée dans un arrondissement parisien. Il répète la catastrophe que serait le démantèlement de cette usine pour les com-

merçants et les artisans, le drame du départ pour les familles ouvrières habitant depuis de longues années dans ce secteur, l'allongement des temps de trajet pour ceux qui devraient aller travailler à Corbeil ou Villaroche, etc. Il rappelle les drames sociaux de Saint-Nazaire, Saint-Quentin.

Au nom des organisations syndicales il fait alors deux propositions pratiques aux représentants des organisations participant à la réunion.

1^e Il leur demande de s'associer à un appel lancé par les trois organisations syndicales de l'usine à la population du 13^e arrondissement pour soutenir leur lutte. Les réactions sont favorables et l'appel édité prochainement par les organisations syndicales de l'usine portera les signatures conjointes des sections P.C.F., P.S.U., S.F.I.O., M.R.P. et les U.D. locales C.G.T., C.G.T.-F.O. et C.F.T.C.

2^e Il demande la création d'un Comité local de soutien aux travailleurs de la S.N.E.C.M.A.-Kellermann, qui par tracts, affiches, meetings, pourra alerter artisans, commerçants et toute la population laborieuse de l'arrondissement et entraîner une réaction salutaire.

(Il est intéressant de rappeler que GERMAIN, député U.N.R. de l'arrondissement avait décliné l'invitation du Comité d'établissement à participer à cette conférence pour le motif que « député de l'ensemble d'un arrondissement, il n'avait pas à intervenir directement dans les affaires intérieures d'une entreprise locale ». On goûte tout le piment de cette pirouette quand on se souvient que c'est justement ce même GERMAIN qui, à l'Assemblée nationale, rapporte le budget de l'Air qui intéresse très directement la S.N.E.C.M.A., entreprise d'aéronautique !)

A l'issue de la réunion, nous avons pu prendre contact avec les responsables du groupe d'entreprise P.S.U. de la S.N.E.C.M.A. qui assistaient et participaient à cette conférence. Dans le cadre du soutien aux travailleurs de la S.N.E.C.M.A., la section P.S.U. du 13^e arrondissement se propose d'apporter toute aide utile à ces camarades et envisage de renforcer son action en direction de leur entreprise.

Manifestations importantes dans le Haut-Rhin

F AISANT suite aux puissants mouvements de grève des métallos des 2 et 13 mai, la commission paritaire des salaires s'est réunie le 20 mai. Les organisations syndicales C.F.T.C., F.O., C.G.T. avaient demandé une majoration de 12 % des salaires et appointements avec un minimum d'augmentation de 0,30 F l'heure pour les catégories les moins favorisées. Les patrons ayant proposé, sans fixer de date, une augmentation immédiate de 2 % seulement, suivie d'une autre de 2 % pour la fin de l'année, les métallos, à l'appel des trois centrales syndicales, ont débrayé hier matin à Mulhouse. Les grévistes, ceux de la Société Construction Alsacienne Mécanique (S.C.A.M.) et de la Manurhin se réunirent place de l'Europe, bloquant toute la circulation. Les délégués syndicaux, Joly (C.G.T.), Weber (C.F.T.C.) et Abel Grandfils (F.O.), juchés sur la coupole de la place, haranguèrent les grévistes qui rejetèrent les propositions ridicules des patrons, ceux-ci arguant, comme toujours, de leurs difficultés, du fameux plan gaulliste de « stabilisation » et... des « recommandations gouvernementales » de ne pas dépasser des augmentations de 4 %.

Une délégation de 12 grévistes, sous la conduite de leurs représentants, se rendit à la sous-préfecture pour faire part de leurs doléances. Plus de 6.000 métallos se dirigèrent alors vers le square de la Bourse pour que leurs délégués fussent reçus à la Chambre syndicale de la mécanique. Le président, M. Dollfus, se trouvant à Paris, la délégation insista pour qu'on le saisisse, par téléphone, d'une demande de prochaine réunion de la commission paritaire. M. Dollfus céda : la réunion aura lieu lundi 25 mai à

9 h 30. Les trois centrales syndicales ont affirmé que dans le cas où les discussions échoueraient une fois encore, elles lanceraient un nouvel appel à la grève et à des manifestations de rue. Les métallos manifestent une détermination inébranlable pour aboutir à un résultat aussi rapide que satisfaisant. D'autres entreprises métallurgiques se sont également mises en grève, non seulement à Mulhouse, mais encore à THANN, dans les entreprises Weco, Dugler-Scheidecker, Muller-Fichter. Dans cette ville, les grévistes se rendirent devant la sous-préfecture où ils furent harangués par Trawalter, secrétaire départemental de la C.F.T.C., qui, après les avoir félicités de leur unanimité, indiqua les buts de l'action revendicative. La délégation ouvrière ayant été reçue par le sous-préfet, c'est Paul Darringer, membre du Conseil national de la métallurgie (C.F.T.C.), qui donna le compte rendu. Les grévistes se rendirent dans les rues de Thann, bloquant la circulation aux carrefours et scandant les revendications. De même, à BISCHWILLER, près Thann, les ouvriers et employés de la S.A.R.T. et de la F.A.M.T. avaient tous débrayé et manifesté devant la mairie. Ajoutons que les Fonderies et Ateliers Mécaniques de la Thur (F.A.M.T.), sur l'ordre de la direction, avaient été fermées toute la journée. Dans l'arrondissement de Guebwiller, les métallos de l'usine S.A.C.M. de JUNGHOLTZ débrayèrent aussi à 100 %. Une délégation conduite par Muré (C.G.T.) et Reutlinger (C.F.T.C.) fut également reçue à la sous-préfecture. Elle déposa une motion réclamant l'intervention des Pouvoirs publics auprès des patrons.

UN SYSTÈME PHILOSOPHIQUE N'EST PAS FAIT POUR ÊTRE COMPRIS IL EST FAIT POUR COMPRENDRE

LES collections de livres de poche éclosent comme les champignons après la pluie. Récemment, à propos de l'Œil de Moscou, de J. Humbert-Droz, Robert Verdier signalait la naissance de la collection Archives. Voici maintenant, chez Jean-Jacques Pauvert, le livre de poche Libertés qui publiera des pamphlets, sous la direction de notre camarade Jean-François Revel. Des ouvrages qui ont marqué les grandes querelles religieuses, politiques, scientifiques, littéraires, artistiques, seront publiés dans cette collection. Platon, Gallée, Montaigne, Pascal, avec ses Provinciales, Hugo avec « Napoléon le Petit » sont, avec beaucoup d'autres, au programme.

Voilà de quoi passionner ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées et qui savent que les polémiques de leur temps continuent souvent celles des « grands ancêtres », avec bien entendu des arguments nouveaux. Il en va ainsi, en politique, des débats entre la gauche et la droite. Libertés publiera aussi bien des polémistes de droite que de gauche. Cependant, selon Revel, « les bons polémistes de droite sont rares » : « Ils manient l'invective, la raillerie ou l'injure plus souvent que l'argument. Or la bonne polémique se nourrit d'idées et non de mots. Sinon elle vieillit très vite. Béraud n'est plus lisible aujourd'hui. Daudet l'est à peine. Il reste quelques chefs-d'œuvre de Xavier de Maistre, de Barrès, de Bernanos... » Et comme pour donner l'exemple, Revel ouvre le feu par la publication de son propre ouvrage : Pourquoi des philosophes ? paru en 1957.

UN NOUVEAU MOYEN AGE

On sait comment Revel a démystifié le style de de Gaulle, où l'imprécision des termes traduit le vague de la pensée. On sait comment il a arraché Proust aux snobs en montrant que cet auteur s'est en fait livré au plus profond des réquisitoires contre le snobisme de tous les temps.

Dans Pourquoi des philosophes ?, J.-F. Revel s'emploie à faire tomber d'autres masques avec cette rigueur d'analyse et cette férocité d'expression qui font de lui un grand polémiste. On peut y lire par exemple : « Les philosophes sont comme les snobs, qui ont horreur de rencontrer des gens qui risqueraient tout simplement de leur rire au nez, et ils s'arrangent pour ne se voir qu'entre eux. »

D'où le caractère ésotérique du vocabulaire propre à décourager la curiosité du profane, à prévenir ses interrogations, à empêcher tout dialogue (ce qui aurait fait rougir Socrate). La philosophie, qui n'est ni une science ni une technique, est devenue une nouvelle scholastique dont Hegel serait un peu l'Aristote.

Le foisonnement des doctrines cache mal l'absence de renouveau. Il en résulte que nous sommes à la fin d'un nouveau Moyen Age, un Moyen Age comportant un hôpital, la philosophie, « où sont soignées les victimes des imprudences intellectuelles du passé ».

DE LA DIALECTIQUE

Les philosophes édifient souvent leurs constructions intellectuelles à partir de données fournies par leurs prédécesseurs et dont ils ne prennent pas garde de vérifier la justesse. Ainsi la théorie de Descartes sur les rapports de « l'âme » et du « corps » amenait Malebranche à se préoccuper de ce « problème ». On aboutit à une fausse dialectique qu'il ne faut pas confondre avec la vraie : « La vraie dialectique est le dépassement de connaissances certaines et d'idées justes, qui ne deviennent « fausses » que relativement à un nouvel appareil conceptuel plus compréhensif, auquel elles ont été historiquement, et demeurent logiquement, essentielles : elle n'est pas le temps perdu à constater des faits mal établis et des généralisations gratuites, et encore moins à commenter des doctrines ahurissantes si on les prend au pied de la lettre. »

La philosophie ne peut être ce jeu gratuit qui consiste à poser de faux problèmes et à tenter de les résoudre : « Un système philosophique n'est pas fait pour être compris : il est fait pour comprendre. » Ce qui

POURQUOI DES PHILOSOPHES ?

par Jean-François Revel

signifie en clair que nos philosophes, curieux amis de la sagesse, se sont éloignés du bon sens.

LA PHILOSOPHIE ET LE SAVOIR HUMAIN

Mais le bon sens ne saurait suffire sans les connaissances. A cet égard, l'ignorance des philosophes se mesure souvent à la ruine, à l'oubli de leurs systèmes. Si l'on en croit Revel : « Dans notre culture, la philosophie est ce qu'il y a de plus arbitraire. Madame Bovary est moins arbitraire que la Science de la Logique de Hegel. Les systèmes philosophiques veulent être ce qu'il y a de plus proche du permanent, et ils sont ce qui tombe le plus vite en désuétude. »

Cette usure rapide est la conséquence de la légèreté avec laquelle nos philosophes utilisent les résultats acquis dans les autres disciplines. Revel n'est pas loin de les comparer à des parasites : « Philosopher n'est pas régner sur les connaissances du reste du genre humain comme un lointain propriétaire terrien sur des domaines qu'il administre nonchalamment et ne visite jamais. »

Tout au plus, le philosophe serait un bricoleur de la pensée, un brillant touche-à-tout.

Mais Sartre est une exception. Alors que la philosophie allemande triomphait avec Hegel, Marx, Nietzsche, la philosophie française était représentée par des pédants sans génie dont l'œuvre constitue « un cimetière de lieux communs, le chemin de croix de la platitude ».

Revel incrimine à ce sujet l'Université telle qu'elle a été créée au XIX^e siècle : « Tout en ayant par ailleurs ses avantages, notre système universitaire permet à des médiocres, une fois parvenus à des postes importants, d'y fortifier leur confiance en eux-mêmes et d'exercer leur dictature sur les examens, les concours et les carrières. »

LA CLASSE PHILOSOPHIQUE

Bergson lui semble le produit le plus achevé d'un tel système. Il fait sienne la critique qu'a développée Politzer contre sa philosophie, et l'accuse de n'avoir rien compris à son temps : « Il est passé sereinement — ou hargneusement — à côté de la psychanalyse, du socialisme, de la physique moderne, pour culminer, avec Les deux Sources de la Morale et de la Religion, dans une exaltation préfaciste du « héros » guidant les peuples. »

Revel ne conteste pas le droit aux philosophes d'aboutir à des conclusions discutables; encore doivent-ils le faire à partir d'observations justes, d'analyses fécondes, comme jadis Platon et Pascal dont le talent n'avait rien d'académique, pas plus que celui de Montaigne qui n'était d'ailleurs qu'un « amateur » (« par rapport à quelle « profession », grands dieux ? »)

De même qu'il y a une classe politique, il y aurait en somme une classe philosophique à coup sûr moins néfaste, mais aussi ridicule que l'autre et sans doute plus encore coupée du réel : « Je ne reproche pas aux académiques comme Bergson, Pradine ou Merleau-Ponty (ces gens qui se croient si différents les uns des autres et qui se ressemblent tellement !) de voir la réalité à travers un système : je leur reproche de ne pas voir la réalité du tout, ni à travers un système, ni autrement. »

PEUT-ON SAUVER LA PHILOSOPHIE ?

En présence de tant d'erreurs et de tant de jongleries, on peut douter de l'utilité de la « philosophie ». D'ailleurs, ce que Revel remet en cause, c'est son existence même : « Ainsi, la principale hypocrisie des gens qui

font aujourd'hui profession de philosophe est sans doute de faire croire que la philosophie existe. »

Comment définir la philosophie ? « Quel rapport y a-t-il entre un spécialiste de psychologie animale et un historien de la philosophie grecque ? Cependant, tous deux sont « philosophes » ! Cet aimable pot-pourri, dont certains éléments proviennent de l'étude la plus classique des Belles-Lettres en général, d'autres sont d'inspiration métaphysique et religieuse, d'autres se rattachent au Droit, à la Médecine, etc..., est ce que l'on nomme philosophie. »

En posant en principe que certaines doctrines peuvent expliquer toutes choses par la médiation d'un seul homme, quelles que soient l'étendue et l'exactitude de ses connaissances, l'époque à laquelle il vit, son intelligence propre, on aboutit à « une conception religieuse de la vérité. »

En bon rationaliste, l'auteur se dresse contre cette conception qui est à la base d'une certaine philosophie dont le marxisme avait montré la vanité. Mais la particularité d'une telle philosophie est précisément d'ignorer toute réfutation : « A l'instar de la démocratie bourgeoise et du christianisme, la philosophie académique a une capacité prodigieuse de « digérer » les chocs les plus durs, et même de noyer les découvertes dangereuses pour elle sous une telle marée verbale qu'elle réussit à donner l'illusion de les avoir faites elle-même. »

La religion et la rhétorique, « ces

deux puissances d'illusion », se perpétuent dans la philosophie devenue « l'apanage des bavards et des lourdauds. »

Au terme de ce réquisitoire, le procureur demande naturellement la tête des accusés : « Alors, à quel bon, en effet, des philosophes ? Ou, du moins, ces philosophes, si leur philosophie est devenue le contraire de la philosophie, si la discipline de libération par excellence a peu à peu dégénéré en cette litanie béate de formules, venues de tous les étages du temps et de tous les coins de l'espace, et si la prétendue école de la rigueur n'est plus que le refuge de la paresse intellectuelle et de la lâcheté morale ? »

Le talent de l'auteur est tel que la défense de nos malheureux philosophes apparaît bien difficile et que le lecteur ne peut que se demander : « Peut-on sauver la philosophie ? »

Signalons que le deuxième ouvrage publié dans la collection Libertés date précisément d'une époque où la philosophie était bien vivante. Il s'agit des Lettres philosophiques ou Lettres anglaises de Voltaire, parues en 1734 et brûlées la même année. En faisant — modérément — l'éloge des mœurs et des institutions anglaises, l'auteur se livrait à la critique de ce qui se passait en France. L'ironie et la clarté du style voltairien rendaient particulièrement redoutables les attaques contre les théologiens de l'époque, mais les plus grands philosophes n'étaient pas eux-mêmes épargnés : ainsi, Pascal et « notre Descartes, né pour découvrir les erreurs de l'antiquité, mais pour y substituer les siennes, et entraîné par cet esprit systématique qui aveugle les plus grands hommes... » Revel appartient à la postérité de Voltaire.

M. C.

Ne parlez pas « franglais » ! Parlez français

grâce au



LITTRÉ

la seule édition intégrale et conforme du célèbre

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

(Edition Gallimard Hachette)

L'ENTHOUSIASME DES ÉCRIVAINS !

« Une extraordinaire réussite, ce Littré. »

JEAN PAULHAN

de l'Académie Française

« Par sa forme inhabituelle, il sera facile à loger dans les bibliothèques et à portée de la main. C'est le plus beau cadeau que l'on puisse faire à un homme instruit et désireux de s'instruire. »

MAURICE GARÇON

de l'Académie Française

« Un cadeau royal et précieux. »

FRANÇOIS MAURIAU

de l'Académie Française

« Bravo pour le Littré ! Le format, la différence de caractères, la marge spacieuse où débordent le mot cherché, la reliure, tout témoigne d'une connaissance parfaite de ce que l'on peut souhaiter d'un dictionnaire. »

MARCEL JOUHANDEAU

« L'enveloppe nouvelle, sous laquelle se présente un texte reproduit avec vénération, n'est pas une des moindres joies que procure aux lecteurs ce roman d'aventures - les aventures de la langue française. »

RAYMOND QUENEAU

de l'Académie Goncourt

« Ce monument national » comme disait Pasteur, ce « trésor de notre langue » (Le Figaro), cette « bible de l'homme cultivé » (Arts) est l'ouvrage de base de toute bibliothèque. Qui veut écrire ou parler correctement le français doit se référer à cette autorité indiscutée.

La nouvelle édition, la seule, la vraie ! - reproduisant scrupuleusement le texte de l'ancienne devenue introuvable, lui est supérieure par la clarté et la maniabilité. Elle a été primée à l'Exposition Triennale des Arts Français et adoptée par toutes les grandes bibliothèques, l'Académie, le Ministère de l'Éducation Nationale, etc... Elle comprend 7 volumes de 2.000 pages, format 13x26 sur velin ivoire, reliés pleine toile.

Profitez des conditions exceptionnelles faites à nos lecteurs :

10 mensualités de 45 fr. ou 406 fr. (en un seul versement au comptant ou en 3 mensualités de 135 fr. 35 sans augmentation de prix). Vous n'avez rien à payer d'avance. Il vous suffit de remplir le bon de commande ci-dessous et de l'adresser à la Librairie PILOTE, 30, rue de Grenelle, pour recevoir immédiatement les volumes sans frais de port et d'emballage et avec DROIT DE RETOUR. C'est-à-dire que si vous êtes le moins du monde déçu par la présentation des volumes, vous pouvez les renvoyer dans les 3 jours sous leur emballage d'origine et vous êtes quitte de tout engagement. Vous ne courez donc aucun risque puisque votre commande ne sera définitive que lorsque vous aurez vu l'ouvrage. Mais hâtez-vous car les conditions de la présente offre ne peuvent être garanties que pour une quinzaine.

BON à adresser à la Librairie PILOTE, 30, rue de Grenelle - Paris (VII^e)

(Valable seulement pour la France Métropolitaine)

Veillez m'adresser le Littré, édition intégrale en 7 tomes. Je réglerai

(cocher la case figurant devant la formule choisie)

comptant à réception des volumes : 406 Fr.

en 3 versements mensuels de : 135 Fr. 35

en 10 versements mensuels de : 45 Fr.

Je garde le droit de vous retourner les volumes dans les 3 jours dans leur emballage d'origine et serai en sa cas libre de tout engagement.

Nom Profession

Adresse

N^o C.C.P. ou bancaire

T.S. 4

TRIBUNE
DES ARTS

Cinéma "LA
PEAU DOUCE"

de François Truffaut



Truffaut reconstituant son fait divers.

Au centre : Jean Desailly ; de dos : Françoise Dorléac.

On comprend que La Peau douce ait déçu à Cannes. Les touristes du cinéma s'attendaient à un nouveau Jules et Jim ; Truffaut leur a offert « la description minutieuse d'un adultère ». C'est ainsi que le réalisateur définit lui-même sa dernière œuvre. On ne saurait être plus concis et plus exact. La Peau douce se refuse, en effet, tout écart de sentimentalité, toute ouverture poétique, toute audace morale (ou amoral). C'est une tranche de vie, un fait divers pur et simple comme Truffaut aime (de son propre aveu) à en lire dans son hebdomadaire favori : Détective.

Pierre Lachenay (Jean Desailly) est écrivain, 44 ans, marié et père d'une fillette. En allant parler de Balzac et l'argent, à Lisbonne, il se lie avec Nicole (Françoise Dorléac), une hôtesse de l'air au côté de qui les photographes portugais lui ont demandé de poser à sa descente de l'appareil de la « Panair do Brazil ». Cette aventure pourrait être une « brève rencontre » ou une bonne fortune de commis-voyageur. Mais Pierre est un homme grave, mûri par l'expérience et le commerce des choses de l'esprit. Nicole, de son côté, n'a connu, à vingt-deux ans, que des amourettes avec ses camarades de travail : elle éprouve le besoin de revoir Pierre.

A Paris, cependant, rien n'est simple ; tout se ligue même contre les amants : la femme de Pierre (Nelly Benedetti), compagne intelligente, aussi passionnée qu'intuitive ; les amis du couple et de l'écrivain ; deux styles de vie, sinon incompatibles, du moins fort différents.

Pierre vit « assis » : il commettra l'erreur de vouloir composer, raisonner avec son amour. Nicole, en fille intrinsèque, émancipée et réaliste, abandonnera vite son compagnon à ses contradictions sentimentales et à ses « ratures » littéraires. Franca, que quinze ans de vie conjugale et bourgeoise ont enlaidi dans une certaine passivité, se révoltera à contre-temps. Ce sera le drame.

Banal, dira-t-on. Oui. Et Truffaut, encore une fois, l'a traité simplement, ce drame ; à la manière d'un constat, d'un documentaire. Un documentaire aux images dures ou lumineuses, à la mise en scène impeccablement rectiligne. Car il est des vérités qui sont bonnes à dire. Celle que nous répète Truffaut est accablante pour Pierre ; on ne ment pas à son amour ; on ne ment pas au nom de son amour ; on ne ment que sous peine de mort.

Jean-Jacques Vernon.

"Des pissenlits
par la racine"

de Georges Lautner

Il y a le numéro Biraud (aède inspiré du turf et du trottoir réunis), le numéro de Funès (Prosper pu-sillanyme et dévoré de regrets), le numéro Blanche (en naturaliste mélomane et bricoleur), le numéro Mireille Darc (vamp adorablement écervelée) et le numéro Serrault (artiste obligeant mais pas « tarte »). Plus un intermède Darry Cowl, un cadavre encombrant comme une contrebasse désaccordée et ce ticket de P.M.U. qui change providentiellement de poche au moment où l'on ne s'y attendait plus...

Escamotage sans fausse note. La réussite, pour le metteur en scène, est d'avoir su jouer de tous ses atouts sans forcer la chance. Après un départ un peu lent, Lautner trouve le ton juste : un rythme sautillant et guilleret, tout en volée-face et en joyeuses envolées. Une bonne partie de cache-cache...

J.-J. V.

Musique

PERGOLESE (1710-1736):
Stabat Mater - Discographie comparée

BEVE carrière que celle-là, pourtant Pergolèse laisse de belles œuvres et deux chefs-d'œuvre : La Servante maîtresse et le Stabat Mater.

Le Stabat Mater, qui nous fait entendre les lamentations de la Mère devant la croix, est un pur chef-d'œuvre qui eut la chance d'être toujours bien enregistré, il est néanmoins important d'en posséder la meilleure version, ne serait-ce que pour éviter celles qui accentuent le léger côté théâtral qui lui est reproché.

La première est celle dirigée par Grischkat avec H. Plumacher, alto, et Maria Augenstein, soprano ; elle est malheureusement introuvable actuellement. Malgré une prise de son dépassée, c'est la meilleure. En effet, les chœurs se fondent à l'orchestre et les solistes s'intègrent parfaitement à l'ensemble.

La firme Archiv-Produktion donne une version sans les chœurs, ce qui est certainement possible quand on connaît la minutie qui préside aux réalisations de cette maison, mais le résultat n'est pas heureux car il accentue le côté théâtral de l'œuvre.

La version de Amadéo bénéficie de la participation de T.S. Randall qui chante un peu trop en soliste. C'est tout de même une bonne version.

La version du Club Français du Dis-

que évite ce défaut, mais l'orchestre a une certaine lourdeur.

La version de Philips (Phi 446) est celle qui se rapproche le plus de la première ; elle bénéficie d'une très bonne prise de son, bruit de surface négligeable, chœurs et solistes bien situés, direction impeccable. De plus, ce disque donne un « Salve Regina » en plus, du même auteur.

Je vous conseille donc cette version qui doit se trouver dans toute discothèque de tout mélomane digne de ce nom.

Pierre Bourgeois.

INFORMATIONS
MUSICALES

Maria Callas chantera huit fois La Norma, de Bellini, son opéra préféré, à l'Opéra de Paris. Première représentation cette semaine, dernière représentation le 24 juin.

L'Opéra-Comique rode à Bordeaux son nouveau spectacle, Zoroastre, de Rameau. Consultez les affiches, il sera bientôt à Paris.

CHANSONS POUR LA PAIX

Le 2 juin, à 20 h. 30, au cinéma Le Savoie, 179, boulevard Voltaire (métro Charonne), gala exceptionnel du Comité d'Action du Spectacle : Chansons pour la paix, avec Barbara, Pia Colombo, Maurice Fanon, Anne Gacoin, Joël Holmès, Christine Sévres, Paul Hebert, Francesca Solleville, Anne Sylvestre et Claude Vinci.

L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE
PAR LE DISQUE

156 chefs-d'œuvre haute fidélité
et un fort
volume
relié



Voici enfin l'édition française d'un ouvrage qui vient de connaître en Allemagne le plus retentissant succès. "ORBIS LEXIKON", histoire de la musique par le disque et par le livre, comporte :

les disques

- d'une part 16 grands disques microsilicon 33 tours, 30 cms, haute fidélité présentant 156 chefs-d'œuvre intégraux et morceaux choisis de la musique occidentale répartis en 3 luxueux coffrets (toile blanche, titre or sur plat et dos, illustration en quadrichromie) consacrés : le 1^{er} à la musique du Moyen Age à l'Époque classique (6 disques), le 2^e à Beethoven et au Romantisme (5 disques), le 3^e à la musique européenne aux XIX^e et XX^e siècles (6 disques).

Ces microsilicon enregistrés par les meilleurs orchestres en Allemagne, pays d'élection de la Haute Fidélité, constituent à eux seuls une discothèque complète et, tout en réservant les plus grandes joies au mélomane qui ne recherche que le plaisir d'écouter de belles œuvres, permet en outre à chacun d'enrichir méthodiquement sa culture musicale en mettant en lumière les écoles, les influences et l'évolution des formes musicales des troubadours aux dodécaphonistes.

le livre

- D'autre part un fort volume 16x24 relié pleine toile, de 604 pages illustré de 150 gravures sur planches et de nombreux documents dans le texte qui constitue une véritable Encyclopédie de la Musique. Il comporte un tableau chronologique de l'Histoire de la Musique, une grande

étude sur l'évolution de la musique occidentale, un DICTIONNAIRE DE LA MUSIQUE (A - Compositeurs, Théoriciens, Luthiers et Facteurs d'instruments, B - Théorie musicale, C - Interprètes célèbres), une étude sur la technique phonographique, une discographie, etc. Œuvre collective préfacée par le professeur K.G. FELLNER, directeur de l'Institut de Musicologie de Cologne, ce "Manuel de la Musique" répond à toutes les questions que peut se poser l'étudiant ou le simple amateur, et toutes les fois qu'il est nécessaire de fournir un exemple sonore renvoie à l'un des 16 disques d'ORBIS LEXIKON. Le livre et les disques se complètent ainsi forment le plus parfait instrument de culture musicale.

36 F par mois !

Vous pouvez acquérir ce merveilleux ensemble : livres et disques, en versant chaque mois 36 F, seulement pendant 12 mois. Il peut être également payé comptant au prix réduit de 396 F, ou en 3 mensualités de 132 F, sans aucun frais d'agio. Et vous ne courez aucun risque en passant immédiatement votre commande car nous offrons le droit de retour qui vous permet d'examiner le livre, d'écouter les disques et de renvoyer l'ensemble dans son emballage d'origine au bout de 5 jours : en ce cas vous êtes quitte de tout engagement et immédiatement remboursé des sommes versées. Mais hâtez-vous car le nombre des exemplaires actuellement disponibles en France est très limité et les commandes seront servies dans l'ordre de leur réception jusqu'à épuisement du stock.

BON à adresser à la Librairie Pilote, 30 rue de Grenelle, Paris 7^e TS 5
(Valable seulement pour la France Métropolitaine)

Veillez m'adresser Orbis Lexikon (3 coffrets contenant les 16 disques) et le Manuel de la Musique, que je réglerai : comptant 396 F. en 3 mensualités de 132 F. en 12 mensualités de 36 F. Veuillez trouver et joindre le montant de ma commande le montant de la 1^{re} mensualité. Il est bien entendu que je garde le droit de renvoyer intacts livres et disques dans leur emballage d'origine avant 5 jours et qu'en ce cas je serai immédiatement remboursé.

Nom _____ Profession _____
Adresse _____
N° C. C. P. ou bancaire _____ Signature _____

STUDIO 43 43, Faubourg Montmartre
PRO. 63-40

Permanent de 14 à 24 h.

Semaine du 27 mai au 2 juin

Ballade pour un voyou
avec Laurent TERZIEFF

Au même programme (en V.O.) :

Le train sifflera trois fois
avec Gary COOPER

PANTHÉON 13, rue Victor-Cousin
ODE 15-04

Permanent de 14 h. à 24 h.

Semaine du 27 mai au 2 juin

LA DIFFICULTÉ
D'ÊTRE INFIDÈLE

GENEVE : CONFERENCES MONDIALES SUR LE COMMERCE

DEUX conférences mondiales sur le commerce se déroulent simultanément, depuis quelques semaines, à Genève. La première est la conférence commerciale des Nations Unies, qui réunit presque tous les pays du monde, moins la Chine. La seconde est la conférence du G.A.T.T., où le dialogue est limité aux seuls pays capitalistes. Dans l'une et dans l'autre, les discussions prennent souvent un aspect technique dont les informations parues dans la presse permettent rarement au lecteur de démêler la signification politique.

Nous allons essayer de le faire, très schématiquement bien sûr, en répondant à sept questions que l'on se pose.

Qu'est-ce que le GATT ?

L'« Accord Général sur les Tarifs et le Commerce » (G.A.T.T. en anglais) est le produit d'un échec.

Tout de suite après la guerre, une conférence mondiale du commerce fut organisée à La Havane. La « Charte de La Havane », élaborée par cette conférence, prévoyait une organisation mondiale des marchés. Mais les Etats-Unis refusèrent d'entrer dans une telle organisation. La liberté pure et simple des échanges leur paraissait le meilleur moyen pour exercer l'hégémonie mondiale que leur conférerait leur toute-puissance financière.

La « Charte de La Havane » ne fut jamais ratifiée. La plupart des pays capitalistes signèrent alors en 1947 le traité du G.A.T.T., qui prévoit seulement l'abaissement progressif de toutes les barrières douanières. Cet abaissement et ses modalités sont examinés périodiquement dans les « conférences du G.A.T.T. ».

Qu'est-ce que le Kennedy round ?

La conférence du G.A.T.T., qui se déroule actuellement, est souvent appelée « Kennedy round ». C'est en effet le président Kennedy qui a demandé aux autres membres du G.A.T.T. cette nouvelle confrontation, dont l'objet est d'accélérer l'abaissement des tarifs. Il avait d'abord demandé et obtenu du Sénat américain des pouvoirs accrus en matière de fixation des tarifs douaniers. Jusque-là, en effet, l'opposition parlementaire empêchait le gouvernement américain de réduire ses propres droits de douane. Kennedy a convaincu les capitalistes américains qu'ils devaient renoncer à certaines protections pour obtenir, en contrepartie, une plus large ouverture des marchés extérieurs et surtout du marché européen.

Quel est l'objet apparent du débat ?

Les Américains proposent un abaissement proportionnel unique de tous les droits de douane. Les Européens répondent que les droits américains étant plus élevés, cette méthode maintiendra la disparité entre les tarifs de l'Europe et ceux des Etats-Unis. Ils demandent que les disparités soient d'abord abolies avant de passer à un abaissement général. Les discussions sont entrées dans une phase très technique avec l'examen, cas par cas, des principaux produits.

Quel est l'objet réel ?

L'enjeu véritable est à la fois plus simple et plus profond. L'économie américaine, incomparablement plus développée que l'économie européenne, a besoin d'exporter à tout prix. Elle a besoin aussi de clients solvables pour améliorer sa balance des paiements. La Communauté Economique Européenne est pour elle le client idéal, assez prospère pour payer sans être assez fort pour devenir un concurrent dangereux. A la faveur d'un abaissement des tarifs, les U.S.A. développeraient leurs exportations vers l'Europe et achèveraient de coloniser les industries européennes. Parmi les Européens eux-mêmes, deux tendances s'affrontent : un courant « américain », favorable au marché atlantique ; un courant de résistance du capitalisme européen désireux de consolider ses positions face aux Etats-Unis.

Quels rapports entre les deux conférences ?

C'est à l'annonce de la réunion du G.A.T.T., dont l'U.R.S.S. ne fait pas partie, que la délégation soviétique à l'O.N.U. a proposé la réunion d'une conférence mondiale, aussitôt approuvée par l'ensemble des pays du tiers monde. Le problème majeur est, ici, celui des rapports entre pays riches et pays pauvres ainsi que la création d'une éventuelle organisation mondiale du commerce, reprenant les principes ébauchés en 1947 à la conférence de La Havane. L'U.R.S.S., les pays de l'Amérique latine, une partie des pays africains et asiatiques soutiennent vivement cette orientation. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon sont contre l'organisation mondiale et

pour le maintien de la « liberté du commerce », dans l'esprit du G.A.T.T. Les pays de la Communauté Européenne ne sont pas opposés à une certaine organisation mondiale mais ils accordent la priorité aux ententes régionales (Marché commun européen, Association euro-africaine) dénoncées à la fois par l'U.R.S.S. et les Etats-Unis. Le débat rejoint ainsi celui du G.A.T.T. Il traduit d'une part l'opposition entre les pays industriels et les producteurs de matières premières, d'autre part la rivalité entre les Etats-Unis et l'Europe au sein du monde capitaliste.

Quelle est la position de la France ?

La France officielle joue dans les deux conférences un rôle très important, qui illustre bien l'ambiguïté de la politique étrangère gaulliste. A la conférence du G.A.T.T., elle représente l'élément le plus dur de la résistance européenne. A la conférence de l'O.N.U., elle se trouve en porte à faux. Des propositions favorables aux pays du tiers monde ont été lancées par Giscard d'Estaing pour isoler les Etats-Unis et obtenir le soutien de l'Afrique et de l'Amérique latine. Mais si l'impérialisme français, qui se veut européen sans toujours parvenir à endormir les méfiances, se défend contre les U.S.A., il a aussi ses propres intérêts en Afrique. Il ne peut pas admettre l'éclatement des accords régionaux au profit d'une organisation mondiale. Sur ce point, il n'est suivi que par ses associés d'Afrique noire et — du bout des lèvres le plus souvent — par ses partenaires européens.

Que pouvons-nous en penser ?

Quant à nous, en tant que socialistes, nous devons mesurer l'importance de ces problèmes sans nous laisser enfermer par la manière dont le capitalisme les pose.

Le déséquilibre des échanges internationaux est une des sources principales d'exploitation des peuples. Le capitalisme essaye d'y porter remède, au mieux de ses intérêts. Mais c'est là un problème qui concerne d'abord les travailleurs et les consommateurs de tous les pays.

Il en est du commerce mondial comme du Marché commun. Les décisions prises au niveau des Etats reflètent les intérêts du capital et des couches dirigeantes. Il est urgent que les syndicats et tous les mouvements ouvriers se penchent sérieusement sur ces problèmes, confrontent leurs positions, opposent aux combinaisons du capitalisme une stratégie ouvrière à l'échelle mondiale.

Manuel Bridier.